

JAZENEUIL

N° 35

Décembre 2013

BULLETIN MUNICIPAL



Mairie
10, rue du Vieux Château
86600 Jazeneuil
jazeneuil@c86.fr
<http://jazeneuilinfosweb.jimdo.com/>





Jazeneuillaises, Jazeneuillais,

L'année 2013 se termine et comme le veut la tradition, le moment est venu d'offrir ses vœux. Le conseil municipal se joint donc à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, et par la même occasion, une excellente année 2014 en espérant qu'elle vous apporte beaucoup de réussite dans vos activités, qu'elles soient professionnelles ou personnelles.

2013 a vu la réalisation des travaux qui étaient prévus. Par contre, nous n'avons pas avancé sur le projet de réhabilitation de la "salle du Moulin" car il s'avère impossible d'obtenir le classement en ERP (Établissement Recevant du Public). Il faudra par contre réaliser des travaux dans cette salle, mais les subventions seront certainement moins importantes. La dernière tranche d'aménagement du bourg (rue saint-Nicolas) est prête à être lancée car les demandes de subvention ont été réalisées. Il appartiendra au conseil municipal qui sortira des urnes les 23 et 30 mars prochain de définir les investissements qui seront programmés en 2014.

Tous les travaux d'aménagement du bourg répondent à une exigence de mise aux normes des liaisons piétonnières imposées par la loi. Les trottoirs doivent permettre le passage d'une poussette ou d'un fauteuil. Malheureusement, je vois trop souvent des véhicules stationnés sur le trottoir, obligeant les piétons à passer sur la route. Il y a toujours une possibilité de se garer correctement à proximité et en cas d'accident, la responsabilité des conducteurs pourrait être engagée.

Je ne terminerai pas mon propos sans remercier nos employés municipaux et intercommunaux, rattachés à JAZENEUIL, pour leur implication au service de la collectivité et des habitants de Jazeneuil. Je vous renouvelle à toutes et à tous, tous mes vœux pour 2014.

Votre Maire
Bernard BEAUBEAU

LE BULLETIN MUNICIPAL est le journal communal rédigé par la commission communication communale - Président : Bernard Beubeau - Conseillers : Fabienne Oléac, Estelle ROY, Jérôme Mémeteau, Stéphane Pin - Habitants : Gwenaëlle Le Rest - Photos : Jérôme Mémeteau, Stéphane PIN - Relation avec les associations : Stéphane Pin, Fabienne Oléac - Rédaction des articles : Associations et membres de la commission - Mise en page : Jérôme Mémeteau - Imprimé par Performance Atlantique (Chasseneuil du poitou) sur papier recyclé.

SOMMAIRE

DOSSIER URBANISME - Plan Local d'Urbanisme - Dessiner le Jazeneuil de demain

Page 3 à 13

LA VIE MUNICIPALE

Page 14 à 19

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Page 20 à 21

LA VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Page 22 à 29

JAZENEUIL ET SON HISTOIRE

Page 30 à 33

LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Page 34 à 37

ACTUALITES ET INFOS

Page 38 à 39

LES HOMMAGES

Page 40

EQUIPE MUNICIPALE



Bernard BEAUBEAU - Maire (1)

Jérôme MEMETEAU - 1er Ajoint (2)

(Urbanisme - Environnement - Cadre de vie -Tourisme - Ecole- Communication)

Dominique QUINTARD - 2ème Ajoint (3)

(Bâtiment - Fleurissement)

Bernard MACQUIN - 3ème Adjoint (4)

(Voirie - Assainissement - Matériel)

Stéphane PIN - 4ème Ajoint (5)

(Associations - Culture - Aide sociale - Développement économique - Sport)

Conseillers :

Annabelle BOUTIN (6)

Fabienne OLEAC (7)

Estelle ROY (8)

Martine EBRAN PICHON (9)

Alain CLEMENT (10)

Alain DELAVault (11)

Patrice OLIVIER (12)

Christian ROUSSEAU (13)

Daniel ROUSSEAU (14)

URBANISME

Plan Local d'Urbanisme

Dessiner le Jazeneuil de demain

REALISATION 2012 - 2013

Où en sommes-nous du Plan Local d'Urbanisme ? ●●●

Petit rappel, le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) sera le principal document de planification et de gestion de l'occupation des sols pour notre commune. Il remplacera à terme le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) actuel, et couvrira ainsi l'ensemble du territoire communal.

Nous arrivons à la 4ème phase du projet : ETAPE D'INFORMATION ADMINISTRATIVE. Dans le bulletin municipal précédent, nous vous avons détaillé les 2 premières phases du projet. Dans celui-ci vous trouverez le détail de la phase 3 : FINALISATION DU PROJET et 4 : ETAPE ADMINISTRATIVE.

1ère Phase: REALISATION DU DIAGNOSTIC 4 mois MARS 2012	2ème Phase: ELABORATION DU P.A.D.D. 4 mois JUILLET 2012	3ème Phase: FINALISATION DU PROJET 8 mois MARS 2013	4ème Phase: ETAPE D'INFORMATION ADMINISTRATIVE 6 mois SEPTEMBRE 2013	5ème Phase: APPROBATION DU PLU 2 mois NOVEMBRE 2013
----------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------

Concertation avec la population

Enquête publique

La finalisation du projet a été validée par le conseil municipal lors de la séance du lundi 8 juillet dernier par un vote à l'unanimité des éléments contenus dans le dossier PLU.

Le contenu d'un dossier PLU :

- Rapport de présentation
- Analyse de l'état initial de l'environnement (diagnostic)
- Exposé et justifications des choix retenus
- Evaluation des incidences de la mise en oeuvre du PLU sur l'environnement
- Projet d'aménagement et de développement durables
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Règlement :
 - zonage (règlement graphique)
 - règlement écrit
- Annexes
 - Notice sanitaire, plans des réseaux...
 - Servitudes d'utilité publique
 - Atlas des zones inondables...
 - Des pièces administratives (délibérations...)



PLU

Et maintenant ? ●●●

A partir de maintenant et pour une durée de 3 mois, nous consultons les services de l'Etat sur ce projet. A la suite de cette étape et pour 1 mois, l'enquête publique sera ouverte et nous vous invitons vivement à venir consulter les éléments et faire vos remarques et observations. Enfin, un travail complémentaire de la commission PLU avec le bureau d'études permettra de prendre en compte les remarques qui ressortent de l'enquête publique et de soumettre à l'approbation du conseil municipal en janvier 2014 le dossier PLU finalisé.

PHASE 3 : FINALISATION DU PROJET

La traduction règlementaire du PADD (le Zonage et le Règlement associé) ■■■

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) correspond à la volonté politique d'aménagement pour la décennie à venir. Autour d'un objectif fédérateur : "JAZENEUIL, une commune rurale active, dans un cadre accueillant, au patrimoine préservé", 6 axes ont été développés pour atteindre cet objectif (cf. Bulletin Municipal n° 34).

La traduction règlementaire du PADD se fait par des documents cartographiques (plan de zonage, plan de localisation des éléments protégés, ...etc.) et par un règlement comprenant des articles qui décrivent les contraintes pour chaque zone de la commune.

■ Le zonage du PLU comprend :

4 grands types de zones (comprenant des secteurs particuliers) :

Zones urbaines U	(avec zones UB, UC, UC*, UD, UDj, UV, Uva, UE, UH)
Zones à urbaniser AU	(avec zones IAU, et 2AU)
Zones naturelles et forestières N	(avec secteurs N, Nh, Ne, Nj, Ns)
Zones agricoles A	(avec secteurs A, Ap, Ah, Ae)

■ Le règlement du PLU comprend :

un chapitre par zone, 16 articles par chapitre

Articles 1 et 2 : ce qui est interdit et autorisé

Articles 3 et 4 : conditions de desserte (accès, réseaux)

Articles 6, 7 et 8 : règles d'implantation par rapport aux limites du terrain

Article 9 : emprise au sol

Article 10 : hauteur des bâtiments

Article 11 : aspect extérieur et abords (matériaux, couleurs, volumétrie, clôtures...)

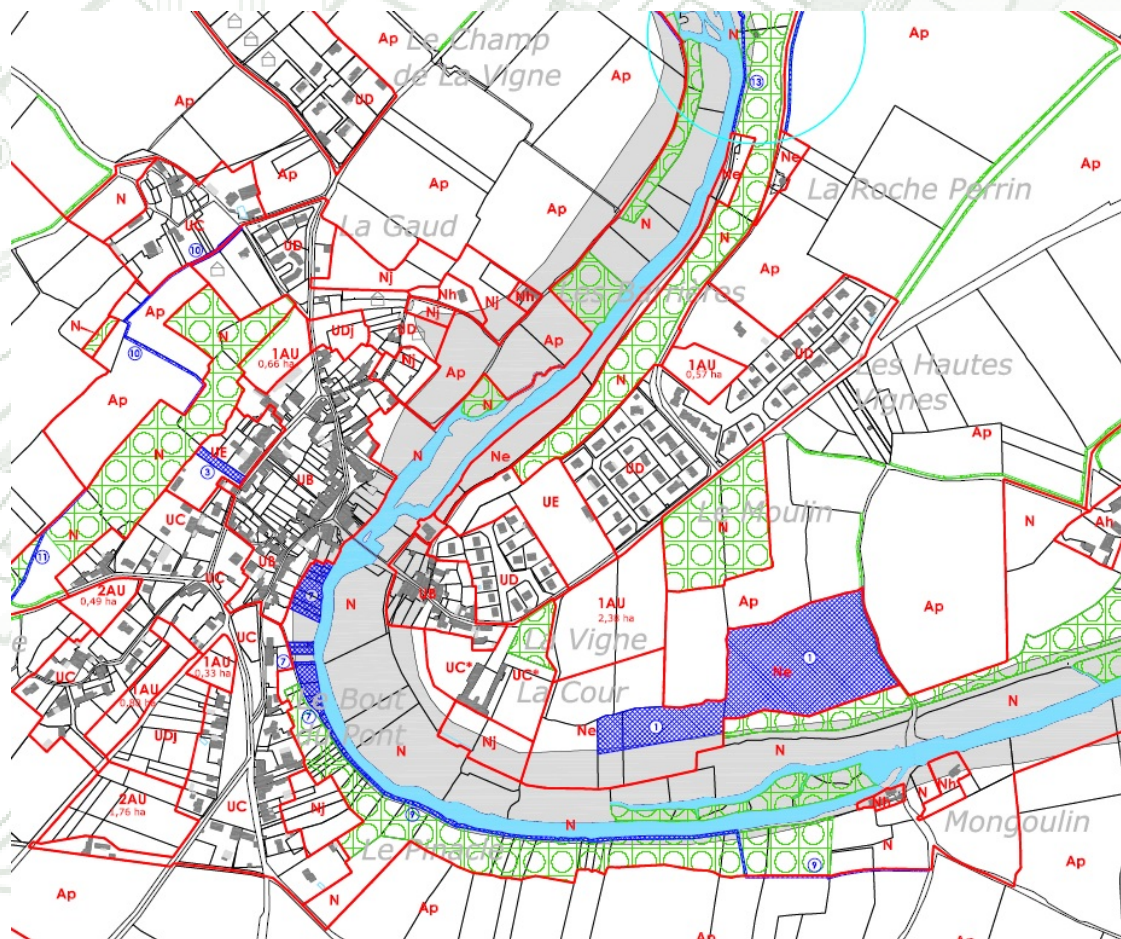
Article 12 : stationnement

Article 13 : espaces libres, plantations

Article 14 : Coefficient d'occupation du sol

Article 15 : Obligations imposées en matière de performance énergétique et environnementale

Article 16 : Obligations imposées en matière d'infrastructures et réseaux de communications électroniques



EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE AU NIVEAU DU BOURG DE JAZENEUIL.

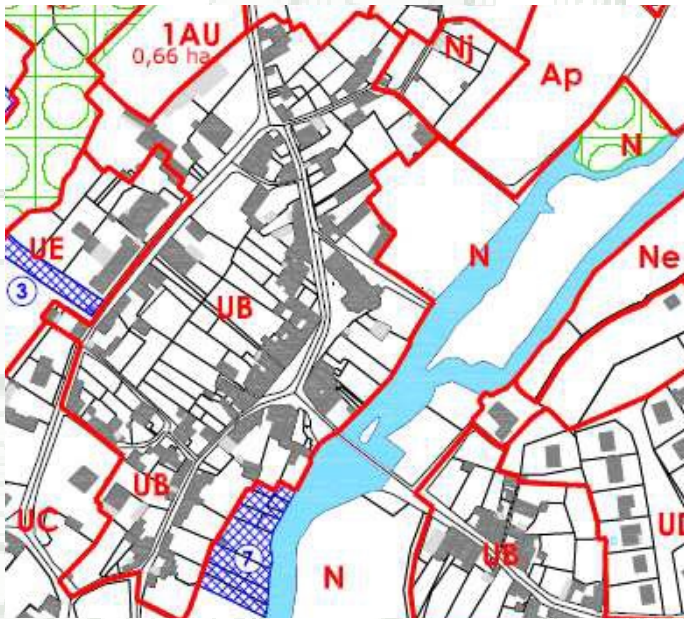
Sur l'ensemble de la commune, le territoire est découpé par zone en fonction des enjeux définis pour ces dernières, zones urbaines, zones à urbaniser, zones naturelles et forestières, zones agricoles...etc.

Pour chacune de ces zones, le règlement régit les principes souhaités pour les bâtiments existants, les bâtiments neufs et les annexes : densité, implantation, dimensionnement, qualité architecturale, qualité des matériaux utilisés...etc.

Nous allons vous donner les grands principes de ce règlement pour chaque zone.

LES ZONES URBAINES "U" - Zonage et règlement sommaire

Zonage et règlement : zone UB



Centre bourg de Jazeneuil

Le zonage UB correspond au bâti ancien dense généralement implanté en ordre continu à l'alignement :

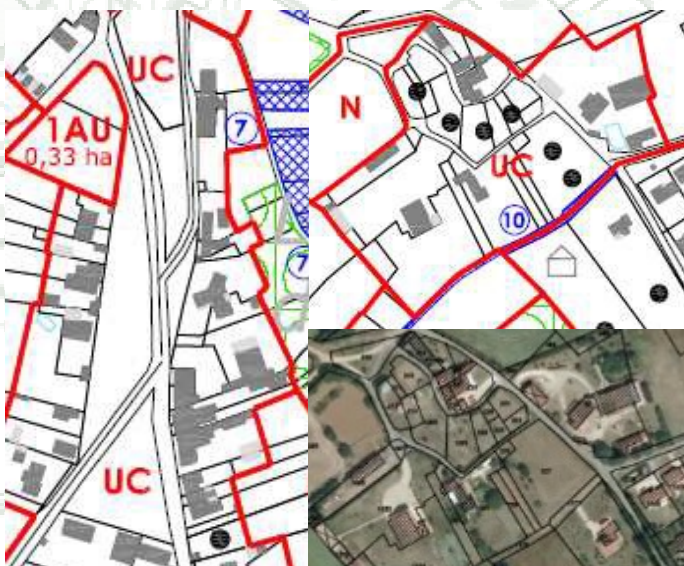
- zone de mixité des fonctions urbaines : habitat, activités, équipements...
- zone destinée à être comblée et densifiée

Dispositions réglementaires :

- permet la densification (articles 6, 7, 9)
- garantit le caractère urbain (articles 1, 2, 10, 11...)
- prend en compte les caractéristiques de la zone (implantation...)



Zonage et règlement : zone UC



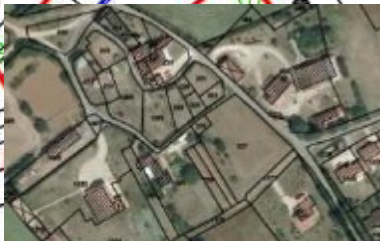
Secteurs du bourg de Jazeneuil

Le zonage UC correspond au bâti ancien (noyaux anciens de villages autrefois distincts du bourg : Le Pinnacle, La Quinterie, La Gaud) et bâti récent (constructions pavillonnaires) avec une diversité au niveau de l'architecture et de l'implantation du bâti :

- zone de mixité des fonctions urbaines : habitat, activités, équipements...
- zone destinée à être comblée et densifiée (possibilités de construction en dents creuses, sur fonds de parcelles...)

Dispositions réglementaires :

- permet la densification (articles 6, 7, 9)
- garantit le caractère urbain (articles 1, 2, 10, 11...)
- prend en compte les caractéristiques de la zone (implantation...)



Zonage et règlement : secteur UC*



Secteur de la zone UC à vocation principale d'accueil et hébergement médico-social

La zone UC* correspond exclusivement au "Logis de la Cour" :

- zone destinée à être densifiée (possibilités d'évolution de la structure)

Dispositions réglementaires :

- prend en compte la vocation spécifique : accueil et hébergement médico-social et activités liées ou connexes
- permet la densification (articles 6, 7, 9)
- garantit le caractère patrimonial (articles 10, 11...)
- prend en compte les caractéristiques de la zone (implantation...)

Zonage et règlement : zone UD

Extensions récentes du bourg de Jazeneuil

Le zonage UD correspond en général aux opérations de type lotissement (cités de la Vigne, du Moulin, des Hautes Vignes, du Champ de la Croix, des Vignes de la Gaud ...) constitué d'un bâti pavillonnaire :

- zone de mixité des fonctions urbaines : habitat, activités, équipements...
- zone destinée à être comblée et densifiée (constructions en dents creuses, fonds de parcelles...)

Dispositions réglementaires :

- permettant la densification (articles 6, 7, 9)
- garantissant le caractère urbain (articles 1, 2, 10, 11...)



Zonage et règlement : secteur UDj

Secteur à vocation de jardins, localisé en contexte urbain

Le zonage UDj correspond aux jardins ou fonds de parcelles localisés au sein du tissu bâti du bourg (espaces jardinés, engazonnés, arborés, et clos) ou aux parcs existants (Le Pinnacle ...).

- Potentiel de densification à long terme

Dispositions réglementaires :

- autorise les abris de jardins (maxi 15 m²) et les piscines
- définit les contraintes d'intégration dans l'environnement



Zonage et règlement : zone UV

Principaux villages de Jazeneuil, ciblés au PADD : (la Mimaudière, la Pétinière, les Quintardières, le Châtaignier).

Le zonage UV correspond au bâti ancien et à quelques constructions neuves :

- zone de mixité des fonctions urbaines : habitat, activités, équipements...
- zone destinée à être comblée et densifiée (possibilités de construction en dents creuses, fonds de parcelles...)

Dispositions réglementaires :

- permet la densification (articles 6, 7, 9)
- garantit le caractère des villages (articles 1, 2, 10, 11...)
- prend en compte les villages (implantation...)



Zonage et règlement : secteur UVa



Secteurs de la zone UVa avec difficultés d'assainissement :

Le zonage UVa délimite les terrains ayant des difficultés d'assainissement :

- La Mimaudière
- La Pétinière

La délimitation est calquée sur le zonage d'assainissement avec la même vocation et les mêmes dispositions que la zone UV.

Dispositions réglementaires spécifiques :

- toute construction nécessitant un rejet d'eaux usées est interdite sauf si une solution en matière d'assainissement conforme au zonage d'assainissement et à la réglementation en vigueur est présentée.

Zonage et règlement : zone UE



Zone urbaine à vocation d'équipements

Le zonage UE correspond aux secteurs d'équipements du bourg de Jazeneuil :

- école, salle polyvalente, mairie, terrains sportifs, bibliothèque
- terrain de football, vestiaires, salle du Moulin, salle des associations

Dispositions réglementaires :

- permet l'évolution des équipements existants, au sein de leur emprise actuelle, ou la construction de nouveaux équipements.

Zonage et règlement : zone UH



Zone à vocation d'activités économiques existantes

Le zonage UH correspond aux zones d'activités économiques existantes, zone artisanale du Pré Sableau et le site « les Champs de la Pierre ».

- zones destinées à être confortées (extension des activités existantes, accueil de nouvelles activités...)

Dispositions réglementaires :

- permet la densification (articles 6, 7, 9) et d'adapter la zone à sa vocation d'activités économiques (articles 1, 2, 10, 11...)

Les zones à urbaniser « AU »

Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat

Zonage et règlement : zone IAU



Le zonage IAU correspond aux secteurs d'extension future du bourg de Jazeneuil (affichés au PADD), localisés en dents creuses, ou en limite immédiate des enveloppes urbaines.

Ce zonage génère un potentiel de 4,82 ha constructible.

Les conditions d'aménagement sont définies par les DAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation).

Dispositions réglementaires :

- permet de garantir le caractère urbain
- une utilisation optimale de l'espace (articles 6, 7, 9)
- un respect du caractère du bourg (article 11...)

Zonage et règlement : zone 2AU

Le zonage 2AU correspond aux secteurs d'extension future du bourg de Jazeneuil (affichés au PADD), localisés en limite immédiate des enveloppes urbaines.

Ce zonage génère un potentiel de 2,25 ha mais les parcelles sont inconstructibles en l'état (urbanisation différée par modification du PLU).

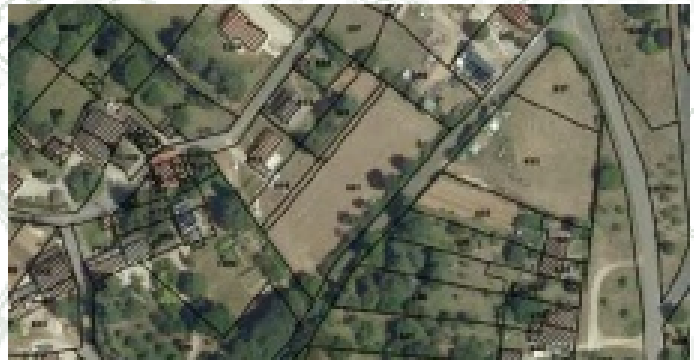
Les conditions d'aménagement sont définies par les DAP.

Dispositions réglementaires succinctes :

- transfert en zone IAU au moment de l'ouverture à l'urbanisation

Pour les zones IAU et 2AU, des Orientations d'Aménagement et de Programmation sont appliquées pour donner des dispositions concernant :

- La composition d'ensemble
- Les accès
- La desserte
- Les cheminements doux
- Les aménagements paysagers
- Les espaces publics
- Les réseaux
- La gestion des eaux pluviales
- Le programme (incluant un nombre minimal de logements et une superficie moyenne maximale des lots)
- L'implantation des constructions



Les zones naturelles et forestières « N »

Zonage et règlement : zone N

Zone naturelle et forestière, inconstructible et protégée

Le zonage N correspond aux espaces naturels ayant une sensibilité, une qualité paysagère ou écologique :

- espaces boisés
- vallée de la Vonne
- caractère inondable
- caractère naturel, non agricole

Dispositions réglementaires :

- permet la protection du caractère naturel de la zone (n'autorisant que quelques occupations et utilisations du sol)

Zonage et règlement : secteur Nh

Secteur à vocation d'habitat, localisé en contexte naturel

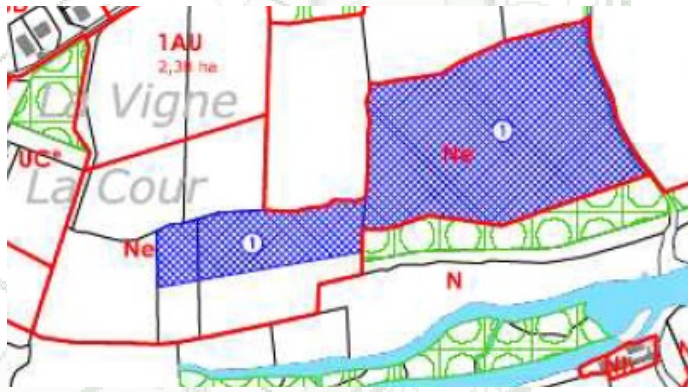
Le zonage Nh correspond aux villages et écarts non agricoles n'ayant pas vocation à être développés, à vocation d'habitat existant avec une délimitation en cohérence avec les espaces bâtis et les espaces extérieurs.

Dispositions réglementaires :

- permet l'évolution du bâti existant (extensions, annexes, changement de destination...), au sein de leur emprise actuelle, en prenant en compte leur insertion dans l'environnement.



Zonage et règlement : secteur Ne



Secteur à vocation d'équipements, localisé en contexte naturel

Le zonage Ne correspond aux sites des bords de Vonne, la Station de Traitement des Eaux Polluées (STEP) du bourg et ses abords, la STEP des Quintardières, le cimetière, l'aire des gens du voyage, le château d'eau et le captage, qui restent à vocation d'équipements existants.

Dispositions réglementaires :

- permet l'évolution des équipements existants, au sein de leur emprise actuelle ou en extension (STEP), en prenant en compte leur insertion dans l'environnement.

Zonage et règlement : secteur Nj



Secteur à vocation de jardins, localisé en contexte naturel

Le zonage Nj correspond aux jardins ou fonds de parcelles localisés au contact des espaces bâtis et espaces agricoles et naturels (espaces jardinés, engazonnés, arborés, souvent clos) qui restent à vocation de jardin ou parc existant, et affirmés comme tels.

Dispositions réglementaires :

- autorise les abris de jardins (maxi 15 m²) et les piscines, avec intégration dans l'environnement.

Zonage et règlement : secteur Ns



Site naturel, concerné par un projet d'implantation de parc solaire sur un délaissé autoroutier à la Sagrie.

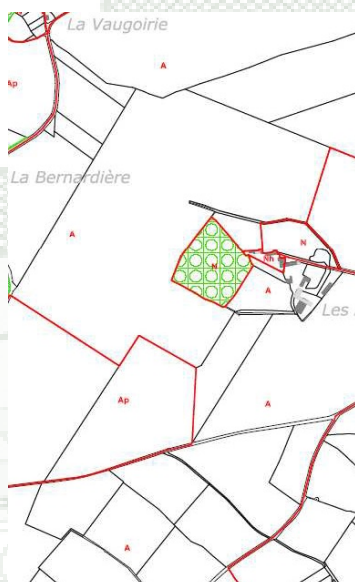
Sont autorisés sur cette zone les constructions, installations et aménagements nécessaires aux parcs solaires photovoltaïques. Une étude L.III-1-4 réalisée pour réduire la bande inconstructible de recul depuis l'axe de l'autoroute de 100 m à 50 m est menée conjointement au PLU.

Dispositions réglementaires :

- pour l'intégration paysagère des futures installations solaires (article 13)

Les zones agricoles « A »

Zonage et règlement : zone A



Zone à vocation agricole constructible pour l'exploitation agricole

Le zonage A correspond aux espaces agricoles :

- bâti (bâtiments agricoles et habitations des exploitants)
- non bâti : espaces agricoles (sauf ceux présentant une sensibilité écologique ou paysagère)
- non bâti : abords des sites d'exploitation pérennes localisés au sein d'espaces agricoles sensibles

Dispositions réglementaires :

- permet les constructions liées et nécessaires à l'exploitation agricole (bâtiments agricoles, éventuellement logements de fonction)
- établit des dispositions permettant leur insertion dans l'environnement agricole et naturel

Zonage et règlement : secteur Ap

Secteur à vocation agricole inconstructible (y compris pour l'exploitation agricole)

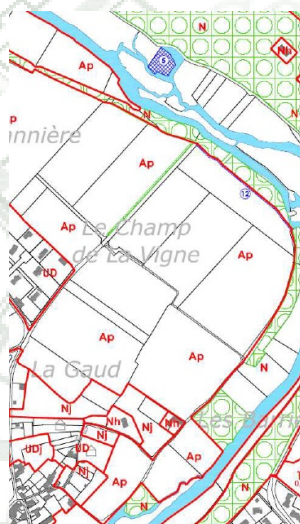
Le zonage Ap correspond aux espaces agricoles à forte sensibilité, à forte qualité paysagère ou écologique :

- vallée de la Vonne
- zone inondable
- continuités écologiques et paysagères

Il correspond aussi aux secteurs possibles pour le développement futur de l'urbanisation

Dispositions réglementaires :

- permet de préserver ces espaces (seulement quelques occupations et utilisations du sol autorisées)



Zonage et règlement : secteur Ah

Secteur à vocation d'habitat, localisé en contexte agricole

Le zonage Ah correspond aux villages et écarts non agricoles n'ayant pas vocation à être développés mais ayant une vocation d'habitat existant. Il est délimité en cohérence avec la vocation des espaces bâtis et des espaces extérieurs).

Dispositions réglementaires :

- permet l'évolution du bâti existant (extensions, annexes, changement de destination...), au sein de leur emprise actuelle, en prenant en compte leur insertion dans l'environnement



Zonage et règlement : secteur Ae

Secteur à vocation agricole, propice à l'implantation d'éoliennes industrielles et délimité d'après le schéma régional éolien (cf. PADD)

- Secteur vers la Villa Amélie
- Secteur vers les Quintardières

Dispositions réglementaires :

- permet l'implantation d'éoliennes industrielles et les constructions, installations, aménagements qui lui sont liés.



Traduction réglementaire du PADD

Autres dispositions figurant sur le règlement graphique

Les emplacements réservés

Les emplacements réservés sont définis pour permettre la réalisation de projets communaux (d'intérêt général), à court ou long terme.

- L'emplacement réservé exclut toute possibilité de construction ou d'aménagement hors ceux définis par son objet.
- Le propriétaire de terrain inscrit en emplacement réservé par le PLU dispose du droit de délaissement.
- L'emplacement réservé se combine avec le droit de préemption urbain dans les zones U et AU.

Le PLU prévoit 17 emplacements réservés.





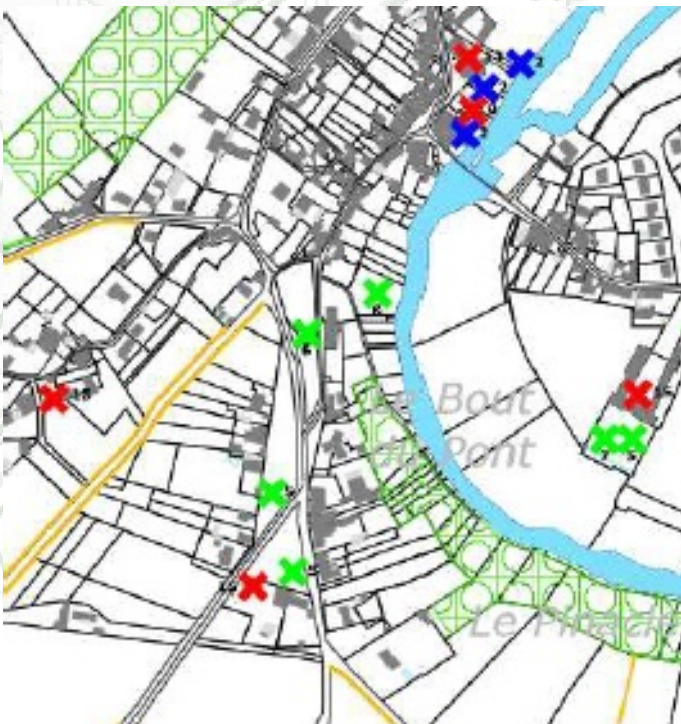
Principe de maintien des Espaces Boisés Classés du Plan d'Occupation des Sols :

- 2 boisements dans le bourg le long de la Rue Pictave

Nouveaux EBC déterminés par le Plan Local d'Urbanisme :

- l'ensemble des boisements de la commune est classé en EBC, sauf les boisements disposant d'un plan de gestion (Bois du Portail et de la Gaillarderie).
- Haies à créer, pour renforcer les continuités paysagères et écologiques (compléter les linéaires de haies protégées par l'article L.123-1-5 7°)

Les éléments de patrimoine et paysage protégés par l'article L.123-1-5 7° ■■■



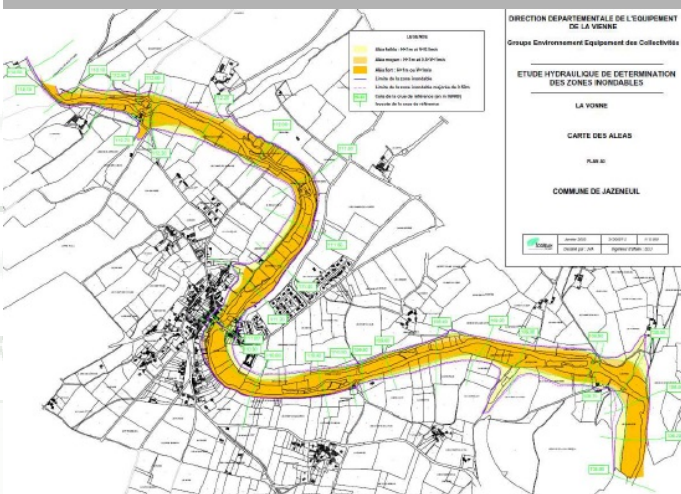
Des éléments de patrimoines bâtis mais aussi de patrimoines environnementaux seront protégés avec le Plan Local d'Urbanisme. Ces éléments sont les suivants et ils sont localisés sur le plan de zonage annexe :

- mares, douves, sources
- puits, lavoirs
- fours à pain, fours à chaux
- moulins, pigeonniers
- croix, calvaires
- murs en pierre
- bâtiments de ferme, granges
- châteaux, maisons de maître, logis, maisons poitevines
- arbres isolés
- Haies

Des prescriptions sont décrites dans le règlement afin d'assurer leur préservation.

Les travaux, modifications, démolitions (hors entretien, exploitation courante) sont soumis à déclaration préalable (éléments bâtis et naturels).

Les zones inondables



La commune de JAZENEUIL est soumise à l'Atlas des Zones Inondables de la Vonne.

L'enveloppe de la zone inondable est délimitée par une trame sur le zonage.

Dispositions réglementaires :

- concernant les zones inondables :
 - en fonction de la vocation de la zone (déjà urbanisée, agricole ou naturelle)
 - de manière à prendre en compte le risque et assurer la sécurité des biens et des personnes.

Consommation d'espace ■■■

Quelles sont les évolutions entre le POS et le PLU :

- Peu de secteurs nouveaux ouverts à l'urbanisation
- De nombreux secteurs déclassés

La Commune de JAZENEUIL est soumise à l'article L.122-2 du Code de l'Urbanisme, un dossier de demande d'ouverture à l'urbanisation a été adressé et validé par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Seuil du Poitou.

Quels sont les impacts sur la consommation de secteurs agricoles :

- La limitation de la consommation de terres agricoles (déclassement de zones NA du POS, pas de nouvelles zones AU prises sur des espaces agricoles)

Le PLU est soumis à l'avis de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles qui a émis un avis favorable.

Évaluation des incidences sur l'environnement ■■■

Compatibilité avec les documents de portée supérieure :

- Schéma de Cohérence Territoriale
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (bassin Loire Bretagne)
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (bassin du Clain et ses affluents)
- Schéma Régional de Cohérence Ecologique
- Plan Climat Energie Territorial

Évaluation des incidences des orientations du PLU

- Occupation du sol
- Qualité des eaux
- Milieux naturels
- Qualité de l'air
- Collecte et tri des déchets
- Risques, nuisances et servitudes
- Économie et emploi
- Activité agricole
- Habitat
- Équipements
- Circulations et déplacements
- Qualité des paysages

Très peu d'impacts négatifs résiduels



PHASE 4 : ETAPE D'INFORMATION ADMINISTRATIVE

Interrogations des PPA (Personnes Publiques Associées) et enquête publique ■■■

L'arrêt projet de PLU ayant été voté en conseil municipal le 8 juillet 2013, la procédure continue par l'interrogation des Personnes Publiques Associées ou PPA, la liste est la suivante :

- Préfecture de la Vienne
- Direction Départementale des Territoires du Poitou Charentes
- Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA)
- Région POITOU-CHARENTES (Conseil Régional)
- Département de la Vienne (Conseil Général)
- Communauté de Communes du Pays Mélusin
- Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou (SMASP)
- Chambre d'Agriculture de la Vienne
- Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Vienne (CCI)
- Chambre des Métiers
- Réseau de Transport d'Electricité (RTE)
- Autoroutes du Sud de la France VINCI
- Syndicat des Eaux de la Vienne (SIVEER)
- Sorégies Réseaux de Distribution (SRD)
- France Télécom
- Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne (SDIS)
- Pays des 6 Vallées
- Mairie de LUSIGNAN
- Mairie de La Chapelle Montreuil
- Mairie de Curzay sur Vonne
- Mairie de Rouille
- Institut National de l'Origine et de la Qualité (INOQ)
- Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

Ces institutions, dans le cadre de la procédure, sont invitées à donner un avis sur le projet. Ils ont 3 mois maximum pour le faire. Dans le même temps, le Maire saisit le tribunal administratif pour la désignation du commissaire enquêteur. L'enquête publique dure 1 mois et porte sur le Dossier du PLU arrêté par le Conseil Municipal avec les avis des PPA. Pour notre projet elle se déroule du 18 novembre au 20 décembre 2013 inclus.

A la suite de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a un mois pour rédiger son rapport. Ce rapport accompagné des conclusions du commissaire enquêteur est envoyé au Préfet et au Président du Tribunal Administratif.

PHASE 5 : APPROBATION DU PLU

par le Préfet, le président du Tribunal Administratif et le conseil municipal ■■■

Suite à l'enquête publique un bilan est fait par la commission PLU sur le projet en analysant les avis des PPA et les avis des personnes qui ont fait des remarques ou des observations lors de l'enquête publique, cela étant relaté dans le rapport du commissaire enquêteur. Suite à ce travail, la commission propose des modifications éventuelles au conseil municipal et le projet est modifié ou pas.

Le Préfet et le Président du Tribunal Administratif sur la base du Projet de PLU abondent ou non, sur la lecture du rapport du commissaire enquêteur et sur l'analyse qu'il fait de cette enquête, le PLU est APPROUVE ou NON.

Dans le cas d'un refus, la commune reste sur le Plan d'Occupation des Sols jusqu'à l'aboutissement d'une nouvelle procédure d'élaboration d'un PLU.

Si le projet de PLU est APPROUVE, la diffusion administrative est faite afin de permettre l'exécution du document.

Pour notre projet cela devrait être le cas pour FEVRIER 2014.



COMMUNE DE JAZENEUIL

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME ARRÊTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Par arrêté en date du 29 octobre 2013 le Maire de la Commune de JAZENEUIL a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal.

A cet effet, le Président du Tribunal administratif a désigné comme commissaire enquêteur M. Jacky VICTOT, ingénieur en retraite, domicilié : la Boissière - 86600 SANXAY, et comme commissaire enquêteur suppléant M. Jean-Paul OUI, retraité de la Fonction Publique Territoriale, domicilié : 47 rue Denizot - 86000 POITIERS.

L'enquête se déroulera à la mairie de JAZENEUIL du 18 novembre 2013 au 20 décembre 2013 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme seront déposées à la mairie et seront également téléchargeables sur le site internet de la commune : <http://jazeneuilinfosweb.jimdo.com>

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations éventuelles :

dans le registre d'enquête, en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture

en les adressant par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de JAZENEUIL - 10 rue du Vieux Château - 86600 JAZENEUIL

en les adressant par courrier électronique en précisant : « à l'attention de M. Le Commissaire Enquêteur » à l'adresse suivante : jazeneuil@cg86.fr

Le commissaire recevra en mairie les :

- lundi 18 novembre 2013 de 9h00 à 12h00

- samedi 7 décembre 2013 de 9h00 à 12h00

- vendredi 20 décembre 2013 de 14h00 à 17h00.

Son rapport et ses conclusions transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public à la mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

La décision adoptée au terme de l'enquête sera l'approbation du plan local d'urbanisme par délibération du conseil municipal.

Le Maire de JAZENEUIL, Bernard BEAUBEAU

LA VIE MUNICIPALE

Les finances

Fonctionnement et investissements

BILAN FINANCIER 2012

La commune de JAZENEUIL possède trois budgets. Le budget principal pour la gestion courante du fonctionnement et des investissements ainsi que deux budgets annexes : CHAUFFERIE BOIS et LOTISSEMENT (pas de réalisation pour le moment sur ce dernier).

Compte principal de la COMMUNE :

L'année comptable 2012 s'est achevée sur le constat des réalisations budgétaires votées à l'unanimité le 18 février 2013. Au 31 décembre 2012, il a été constaté un excédent de 76 397.58 € pour la section de fonctionnement. Les investissements réalisés en 2012 s'élèvent à 492 515.15 €. Avec le report de l'année 2011, la section investissement fait apparaître un excédent de 95 245.04 €.

Compte annexe CHAUFFERIE BOIS :

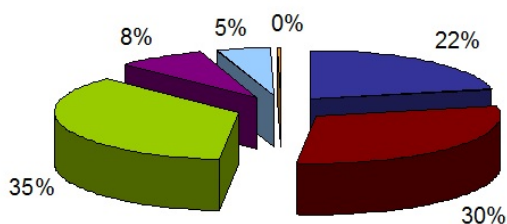
La deuxième année de fonctionnement de la chaufferie bois permet d'obtenir un excédent de fonctionnement de 3 448.73 €, la section d'investissement, avec une dépense de 11 451.71 € et un excédent de 2 337.11 €.

BUDGET PRIMITIF ET ANNEXES 2013

Budget Primitif principal – Commune - 2013

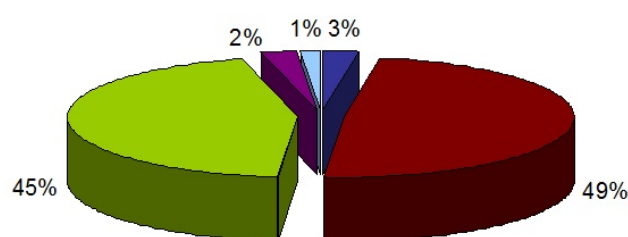
Le budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2013 s'équilibre à 498 916,00 € pour la section de fonctionnement avec 15 185,00 € affectés à la section d'investissement qui s'équilibre à 879 515,00 €.

DEPENSES 2013



■ Charges à caractère général : fournitures, entretien, assurance, honoraires ...
■ Charges de personnel et frais assimilés : salaires, charges ...
■ Attribution de compensation : charges relatives au transfert de compétence voirie, écoles et services incendies
■ Autres charges : indemnités élus et frais assimilés, CCAS, subventions associations ...
■ Charges financières : intérêts des emprunts et autres charges financières ...
■ Charges exceptionnelles : bourses et prix (par exemple : fleurissement)

RECETTES 2013



■ Produits des services, domaine et vente	■ Impôts et taxes
■ Dotations, subventions et participations	■ Autres produits de gestion courante
■ Atténuations de charges	

Budget annexe : Chaufferie automatique à bois

Le budget Primitif « Chaufferie automatique à bois » pour l'exercice 2013 s'équilibre à 21 058.00 € HT pour le fonctionnement et à 15 283.00 € HT pour l'investissement.

Chaufferie bois répartition financière

La chaufferie bois ayant son propre budget, il doit s'équilibrer par la revente d'énergie qui vient compenser les dépenses. La répartition financière, appliquée en fin d'exercice 2012, relative à la distribution d'énergie, tant pour les bâtiments communaux que pour les bâtiments scolaires de compétence intercommunale, est la suivante :

- à la Commune de JAZENEUIL : 3 984.69 €
- à la Communauté de Communes du Pays Mélusin : 6 417.17 €

Cette facturation transitoire a été réalisée dans l'attente de la répartition définitive qui sera réalisée par le Centre Régional des Energies Renouvelables qui a mené l'étude initiale de cet équipement.



Taxes renforcées sur les logements vacants

Le Conseil Municipal avait souhaité modifier les conditions d'exonération des propriétés bâties vacantes au regard de la taxe d'habitation en réduisant les conditions d'exonération à 5 années. Au-delà, la propriété sera de nouveau assujettie à la taxe d'habitation (cf Bulletin Municipal de Juillet 2011). Cette décision acceptée par le centre des impôts fonciers de POITIERS a été appliquée. Elle permet d'inciter les propriétaires d'une habitation vacante à la remettre dans le circuit de la location ou de la vente, en frappant au portefeuille vu que naturellement ce bien reste passif.

Augmentation des taxes

Les impôts et les taxes ont contribué pour 2012 à 39 % des recettes de la commune et les dotations, les subventions pour 41 %. Afin de poursuivre les programmes en cours, il a été proposé d'augmenter légèrement les taux d'imposition sur les différentes taxes (Taxe d'Habitation, Taxe Foncier Bâti, Taxe Foncier Non Bâti). Lors de la séance du 25 mars 2013, le conseil municipal, après débat et délibération, vote la majoration des taux des 3 taxes communales de 1 % pour l'année 2013. Ce taux vient s'additionner à l'augmentation des bases d'imposition décidée par l'Etat de 1.8% et donne donc un global de 2.8 % pour 2013 sur JAZENEUIL.



Le personnel

Mutation de personnel

La CCPM a accepté la candidature par voie de mutation de Florent QUITTÉ à compter du 1er mars 2013 au poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet sur le pôle déchetterie et la candidature par voie de mutation de Linda LONGEAU à compter du 1er juin 2013 au poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet 13/35ème sur le pôle périscolaire.

Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Le Conseil Municipal a embauché Florent ROUSSEAU en CAE pour parer au surplus de travail saisonnier. Le contrat portait sur 8 mois à raison de 22 heures hebdomadaires prises en charge par l'Etat à hauteur de 90%. Le premier contrat devait se terminer le 12 décembre 2013, une prolongation de 12 mois a été acceptée ce qui porte la fin des services de Florent sur la commune au 12 décembre 2014, dans les mêmes conditions précitées.

Evaluation des bases d'imposition sur la commune

Le conseil municipal avait obtenu un avis favorable de la Commission Communale des Impôts Fonciers, pour procéder à un examen des bases d'imposition des propriétés de la Commune (cf Bulletin Municipal Juillet 2011). Ce travail permet de récupérer environ 10 000 € par an au budget de la commune. Une nouvelle évaluation va avoir lieu car certains biens n'ont toujours pas été pris en compte. La démarche permet de rétablir l'équité devant l'impôt, les travaux liés à des démarches administratives (permis de construire, déclaration préalable...) permettent aux services des impôts de mettre à jour les bases d'imposition et à la commune d'obtenir des recettes qui lui sont dues.

INFOS EN BREF

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- Jazeneuil Football Club / 500 € + traçage
- Association des Parents d'Elèves / 550 € et 150 € pour le 14 juillet
- Association des Chasseurs / 100 €
- Jazeneuil en Fête / 1 550 €
- ACPG / 80 €
- FNACA / 40 €
- Atouts Crins "fête du cheval" / 550 €
- Pompiers de Lusignan / 175 €
- As. Amis Bibliothèque Départementale / 80 €
- Route Historique Abbayes Haut Poitou / 34 €
- Associations caritatives / 100 € (enveloppe "tournante" de 100 € pour organisme d'intérêt public)
 - AIRE (accueil familles des prisonniers) 50€
 - ANPV (visiteurs de prisons) 50 €
- Les compagnons de la Clouère / 200 €

FEUX D'ARTIFICE 14 AOUT

L'entreprise LACROIX RUGGERI organise et fournit le feu d'artifice pour 2500.00 € TTC, une subvention de 250 € est accordée au JFC pour l'organisation de la soirée.

LA VIE MUNICIPALE

Les Projets

Voirie - Sécurisation de la Rue Saint Nicolas

En 2009, le conseil municipal a lancé un vaste projet de Sécurisation et de mise en accessibilité des voiries et des espaces publics. Les travaux étaient prévus sur 5 ans et 2014 sera l'aboutissement de ce programme ambitieux.

Rappel des enjeux stratégiques du programme

Le premier enjeu est que l'espace public soit le lieu de tous. C'est un enjeu de société qui participe au principe d'égalité des citoyens.

Le deuxième enjeu porte sur l'intégration sociale et la lutte contre l'exclusion visant l'épanouissement de chacun.

Le troisième enjeu concerne le confort et la sécurité de tous. La prise en compte de l'ergonomie dans les déplacements concourt à la qualité des aménagements, au bénéfice de tous.

Si la collectivité ne peut agir sur les aptitudes des usagers, elle peut et doit agir sur l'environnement pour limiter les situations de handicap.

Point budgétaire sur ce programme

DEPENSES - Travaux + Honoraires = 1 028 000 € TTC

4 tranches terminées 915 000 € TTC

1 tranche à venir 113 000 € TTC

RECETTES = 609 000 €

Subventions perçues 343 000 €

Subventions en attente accord 107 000 €

FCTVA sur toutes les dépenses 159 000 €

AUTOFINANCEMENT = 419 000 €

soit presque 41% de la dépense totale.

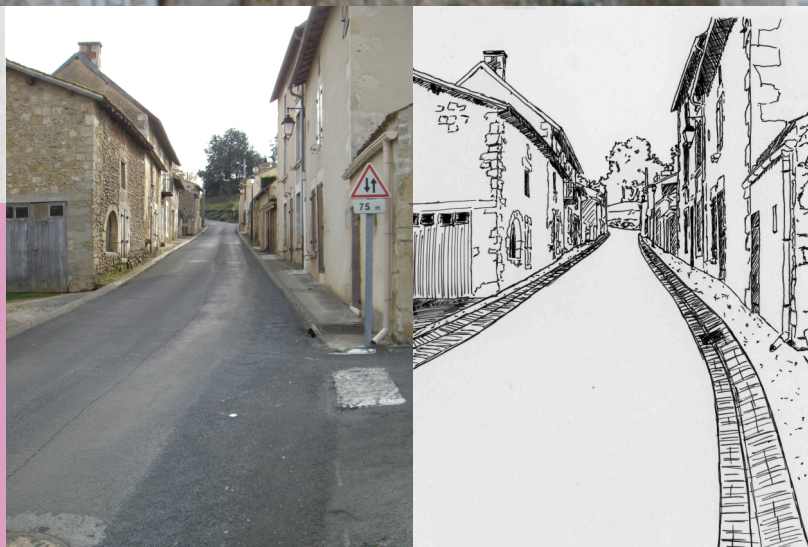
Les donneurs :

REGION 49%

ETAT 34%

CG86 12%

RP 5%



Détail des travaux sur la Rue Saint Nicolas

- L'aménagement d'une zone de rencontre ou « zone 20 » (limitée à 20km/h), où le piéton sera prioritaire à tous les autres utilisateurs.
- La mise à niveau de la rue, dans sa transversalité, par la suppression des bordures existantes.
- La réfection de la couche superficielle, par la mise en oeuvre de grands caniveaux en pierre de part et d'autre de la rue, visant à recueillir les eaux de toitures, notamment, et la réalisation d'un revêtement de type béton bitumineux, résine ou béton désactivé.

Détail des dépenses et des subventions demandées

LES TRAVAUX

VRD - Entreprise COLAS (ex CTPA) 87 915.15 € TTC

Espaces verts - Entreprise CHAMBEAU 1 081.18 € TTC

soit un total de 88 996.33 € TTC

Les options suivantes sont intégrées sur cette tranche de travaux :

Parking du haut de la rue Saint Jean Baptiste pour 12 712.88 € TTC.

Ce qui donne le détail suivant :

Montant des travaux (TC.3) 88 996.33 € TTC

Montant des travaux « option 8 » 12 712.88 € TTC

Actualisation CCAP 9 568.00 € TTC

Honoraires MO + OPC 3 795.04 € TTC

Soit un total de 115 072.25 € TTC

LES FINANCEMENTS

Plan de financement correspondant aux demandes de subventions :

Montant total des travaux et divers 115 072.25 € TTC

DETR (33% du HT) 31 750.71 €

Région FRIL 20 977.85 €

Département PADC 19 242.85 €

Dotation Action Parlementaire 5 000.00 €

Récupération du FCTVA (15.482% du TTC) 17 815.49 €

Autofinancement communal 20 285.36 € ou 21% du total HT

Un peu de CIVISME pour notre SECURITE

Nous souhaitons vous rappeler que les aménagements réalisés ont été accompagnés de nouvelles limitations de vitesse. A ce jour la quasi totalité du bourg est en zone 30 et les aménagements ont été dimensionnés en fonction de cette vitesse de 30km/h.

Nous rappelons aussi que le stationnement sur les trottoirs est interdit. Les trottoirs sont faits et dimensionnés uniquement pour les piétons. Des parking publics existent dans le bourg. Ils sont là pour ça.

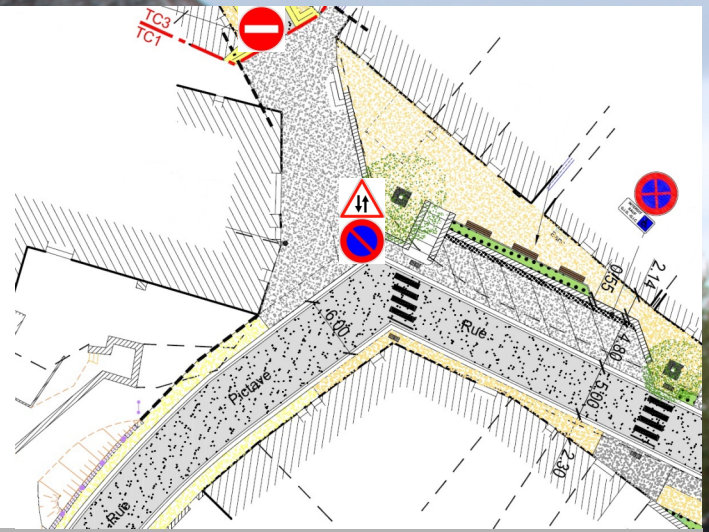
Apprenons à respecter les espaces collectifs pour la sécurité de tous !!!





CIRCULATION MODIFIEE devant le "BOUT DU PONT"

Afin de permettre un accès plus pratique aux locataires des logements HLM au-dessus du bar, la gestion de la circulation change. Tout l'espace en béton entre la terrasse du bar et la maison du XVème passe à double sens pour permettre cet accès et dans le même temps le stationnement y est INTERDIT. L'accès à la rue Saint Nicolas dans le sens montant est interdit juste après l'impasse de l'atelier qui est le long du bar.



Enfouissement des réseaux électriques, de télécommunications et d'éclairage public - Rue Mélusine

Le projet d'enfouissement des réseaux électriques, de télécommunications et d'éclairage public de la rue Mélusine, comprenant également le haut de la rue Saint Nicolas, le Pinnacle et la rue de l'Atlantique, est maintenant terminé.

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques estimés par SOREGIES à 85 000 € sont entièrement subventionnés par le SIEEDV (35%) et le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification - FACE (65%).

En parallèle, la Commune s'est engagée à réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication qui ont été chiffrés respectivement par SOREGIES pour la partie éclairage public, et par l'entreprise ANGELIN retenue pour effectuer la sur-largeur des tranchées pour la partie télécommunication.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Réseau de télécommunication rue Mélusine

Montant des travaux Télécom (ANGELIN) 31 756.79 € TTC

Subventions :

Département (PADC) 6 638.00 € + (FSID) 9 320.00 €

Récupération du FCTVA 4 916.59 €

soit un **autofinancement de 10 882.20 €**

Réseau d'éclairage public rue Mélusine

Montant des travaux Eclairage Public (SOREGIES) 50 403.42 € TTC

Subventions :

SIEEDV 8 428.47 €

Département (PADC) 10 536.00 € + (FSID) 9 320.00 €

Récupération du FCTVA 7 803.46 €

soit un **autofinancement de 14 315.49 €**

Dépense totale de 82 160.21 € dont un reste à charge de 25 197.69 €

soit 31 % de subvention.

DIVERS

Mise en sécurité des installations d'éclairage public

Dans le cadre de l'audit effectué par la SOREGIES en 2009 et sur des besoins classifiés en « Urgence 1 », la SOREGIES va mettre en sécurité des installations d'éclairage public du pont et effectuera le déplacement du compteur d'éclairage public de la cité de la Vigne pour un montant global de 4 836.90 € TTC. Une subvention de 1 617.69 € pourrait être accordée par le SIEEDV pour ces travaux.

Chemin piétonnier du Champ de la Croix au Bourg

Une étude est en cours pour la création d'un chemin piétonnier pour relier le Champ de la Croix au Bourg.

Entretien des haies et des chemins

L'entretien des haies le long des chemins ruraux sera réalisé par l'entreprise BILLY Philippe d'AYRON. Concernant les chemins blancs, les exploitants agricoles ont accepté de participer à l'empierrement de chemins ruraux au Coudreau et à la Pétinière : la fourniture des matériaux serait assurée par la Commune, l'empierrement par les exploitants.

RD 94 de Sanxay à Lusignan - Limitation de vitesse

Suite à plusieurs accidents, le Conseil Municipal a demandé au Département la possibilité de limiter à 70 km/h la vitesse de circulation sur la RD 94 dans le sens Lusignan à Jazeneuil, pour aborder les virages successifs à partir du Champ du Chail jusqu'à l'entrée d'agglomération de JAZENEUIL. Le Département de la Vienne a refusé notre demande et procédera uniquement au remplacement des panneaux pour accentuer la signalétique.

Rue de la Quinterie

L'entreprise BORDAGE de VASLES a réalisé la portion de voirie de la rue de la Quinterie qui n'avait pas été retenue lors de la programmation initiale des travaux de voirie (Balayage et remise à niveau des parties dégradées en enrobé à froid, Revêtement en émulsion bi-couche finition 2/6), pour 1 859.78 € TTC.

LA VIE MUNICIPALE

Un projet reporté "Pierré" sur la Vonne

Passage de type «pierré» sur la Vonne

Dans le programme d'aménagement de la Vallée, l'aménagement d'un passage de type «pierré» le long du passage à gué existant sur la Vonne entre l'île et la rue des Rocs était envisagé. Cet aménagement permettrait aux promeneurs de traverser la Vonne et de relier l'île au chemin rattrapant la rue des Rocs et les jardins bordés de murs en pierre avant de rejoindre le Bourg. Nous envisagions l'aide motrice des chevaux de trait pour la mise en place des blocs de pierre sur le lit de la rivière. Une déclaration de travaux en rivière a été acceptée par la Direction Départementale des Territoires de la Vienne – service Eau et Biodiversité. Malgré cela, nous reportons ce projet sous l'influence d'un tiers qui remet en cause le fait que la commune de doit pas être maître d'ouvrage d'un tel projet mais la Communauté de Communes du Pays Mélusin. Nous demanderons à la CCPM de porter directement ce projet.



Passage de type "pierré" sur la Vonne dans le secteur de CELLE L'EVESCAULT.



Localisation du projet sur JAZENEUIL entre l'île face à l'église et le chemin d'accès à la rivière venant de la rue des Rocs.

Travaux et entretien divers Bâtiments ou espaces communaux

Acquisition et installation d'un ossuaire au cimetière

Une procédure pour récupérer des concessions non entretenues au cimetière est en cours depuis plusieurs années. La municipalité doit reprendre 3 concessions ce qui l'oblige à acquérir un ossuaire afin d'y déposer les restes des défunts. L'acquisition a été faite auprès des Ets GAGNAIRE de LUSIGNAN pour un montant de 1 235 € TTC, établissement qui réalisera également l'exhumation.



Portail et portillons du cimetière

La reprise du portail et des portillons du cimetière (reprise et consolidation des tôles, confection d'un système de fermeture du portail principal, remplacement des serrures des portillons, décapage de l'ensemble des éléments, peinture d'apprêt et de finition) a été réalisée par l'entreprise Hubert DELAVAUULT, serrurier à JAZENEUIL, pour 2 856.65 € TTC.

Entretien de l'église

Les travaux de reprise de crépis sur la partie supérieure de la nef, face est de l'église, y compris solin, et la partie de l'angle de la nef avec le transept, face ouest, ont été réalisés par l'entreprise GENTILLEAU de SAINT SAUVANT pour un montant de 3 348.80 € TTC.

Local commercial - « le bout du pont »

Un chauffe-eau pour un montant de 521.71 € TTC est acheté auprès des Ets GARANDEAU de LUSIGNAN et la pose du matériel est réalisée par les gérantes.

Travaux salle du conseil - Réfection du revêtement des sols

La réfection du revêtement de sols de la salle du conseil municipal et de son palier d'accès a été réalisé par l'entreprise FOURNIER Sébastien de LUSIGNAN pour 2 453.15 € TTC.

Salle des fêtes

L'affichage réglementaire pour la sécurité incendie de la salle des fêtes demandée par la sous-commission départementale de sécurité (un plan d'évacuation et un plan d'intervention) a été mis en place par l'entreprise R. VIAUD d'ECHIRE (79) 299.78 € TTC. Toujours concernant la sécurité, le changement des batteries des alarmes incendie de la salle des fêtes a été réalisé par l'entreprise GV Elec de JAZENEUIL pour 395.88 € TTC.

En bref Diverses informations

Gestion de la divagation des chiens

La gestion de la divagation des animaux errants dont la présence sur la Commune est toujours aussi régulièrement constatée a été donnée à l'entreprise PHILINE de MASSOGNE pour 598.00 € TTC par an.

Leurs prestations prévoient après appel des services municipaux, la capture des animaux errants ou divaguants sur la voie publique, la prise en charge des animaux blessés ou morts sur la voie publique, l'identification de l'animal capturé, la conduite à la fourrière légale désignée par la mairie. Les tarifs communaux suivants sont fixés pour couvrir les frais relatifs à la gestion de la capture des animaux par la société PHILINE SA : 40 € par animal et 70 € en cas de récidive.

Vente de bois

Le Conseil Municipal fixe le prix de vente de la corde de bois (3 m³) à couper sur pied à 30 €.

Chantiers loisirs 2013

Du 15 juillet au 19 juillet 2013 : Fabrication par l'entreprise FRUCHARD de JAZENEUIL pour 530.00 € TTC de 2 tables de jeux peintes par les jeunes mais aussi, peinture des murets séparant la cour de la maternelle du jardin, reprise des bacs à sable



TRÉSOR PUBLIC

MENACE SUR UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE !!!

Motion contre le projet de fermeture de la Trésorerie de Lusignan

Le Directeur Régional des Finances Publiques a adressé aux Maires du Canton de Lusignan un courrier exposant le projet de fermeture de la trésorerie de Lusignan dès 2014 et son rattachement à celle de Vivonne. Les raisons de ce rattachement sont difficilement explicables tant au niveau des effectifs des deux trésoreries que des opérations comptables. En effet, les opérations comptables de la Communauté de communes du Pays Mélusin sont 30% supérieures à celles de la Communauté de communes de Vonne et Clain. En l'état le Conseil municipal s'oppose à la fermeture de la trésorerie de Lusignan.

MATERIEL

Panneaux d'informations

L'entreprise ALTRAD de FLORENSAC (34) a été retenue pour l'acquisition de deux panneaux d'informations à disposer dans les villages de la Mimaudière et de la Pétinière pour 1557.19 € TTC.

Tondeuse autoportée - Réparation ou acquisition

La tondeuse autoportée KUBOTA a été expertisée auprès des établissements BLANCHARD Motoculture de PAYRE et le remplacement de la coupe a été privilégié sur le remplacement du matériel pour un montant de 3 827.20 € TTC.

Acquisition de tapis

En concertation avec la Communauté de Communes du Pays Mélusin pour le partage des frais, l'acquisition de deux tapis d'extérieur (1.20 x 1.00) auprès de la société MAT'évolution de BEAUFORT EN VALLÉE (49) pour équiper la salle des fêtes a été faite. Le montant de dépense pour la commune est de 157.76 € TTC.

Acquisition d'un photocopieur

La société Techni Services Document de QUINCAY est retenue pour l'acquisition par la commune d'un copieur couleur KONICA couleur 353 (35 copies A4 / minutes), matériel d'occasion à 80 000 copies au compteur pour 2 152.80 € TTC. Le contrat de maintenance comprenant pièces d'usures courantes, déplacement, main d'œuvre et consommables (hors papier) est de :

Noir et blanc : 4.50 € HT soit 5.382 € TTC les 1000 copies

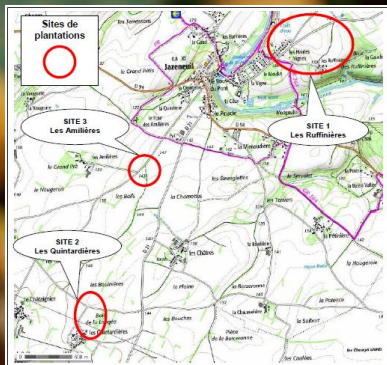
Couleur : 45 € HT soit 53.82 € TTC les 1000 copies

Acquisition d'un aspirateur

Acquisition d'un aspirateur à cendres avec filtre auprès des établissements BLANCHARD de PAYRE (86) pour équiper la chaufferie bois au prix de 115 € TTC.

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Projet Plantations hiver 2013/2014



La commune de JAZENEUIL a déposé plusieurs projets auprès de la Région POITOU-CHARENTES dans le cadre de la Semaine Régionale de l'Arbre et de la Haies 2013.

3 sites pour un total de 825 ml de haies pour un montant total de 18 020.30 € TTC avec une aide de la Région à hauteur de 80 % cela fait pour la commune une dépense de 3 604.06 € TTC.

Sur les projets en mitoyenneté, la commune qui porte le projet et le propriétaire privé signent une convention sur le maintien de la haie pendant 30 ans et sur son entretien.

Haie 1 : 100 m de haie basse (cornouiller sanguin, églantier, fusain d'Europe, néflier, prunelier, troène vulgaire) avec arbres (merisier, cormier) - **135 plants**

Renfort : 6 unités en renforcement des frênes - **6 plants**

Haie 2 : 325 m de haie moyenne (cornouiller sanguin, églantier, fusain d'Europe, néflier, prunelier, troène vulgaire) avec fruitiers et arbres (érable champêtre, charme commun, noisetier commun, alisier torminal, saule marsault, fruitier sur franc) - **450 plants**

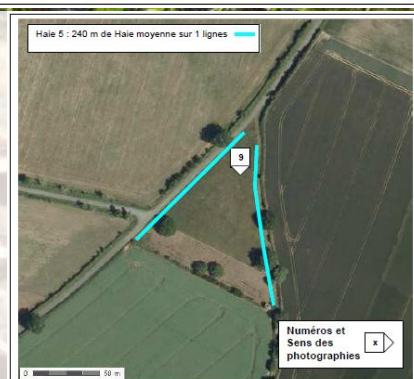
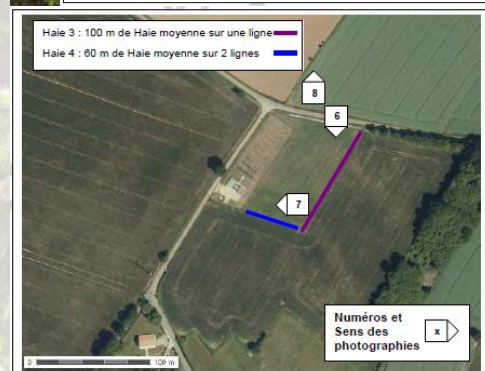
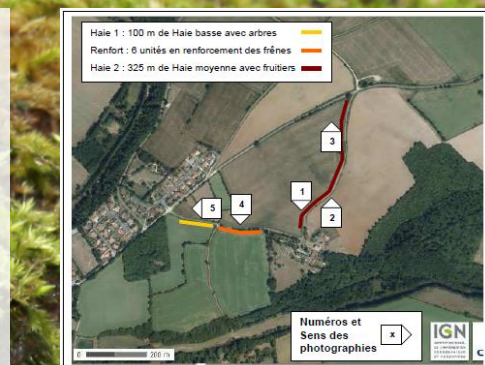
Haie 3 : 100 m de haie moyenne sur une ligne (érable champêtre, charme commun, châtaignier, alisier torminal, cornouiller sanguin, troène vulgaire, fusain d'Europe, prunelier) - **135 plants**

Haie 4 : 60 m de haie moyenne sur 2 lignes (érable champêtre, charme commun, châtaignier, alisier torminal, cornouiller sanguin, troène vulgaire, fusain d'Europe, prunelier) - **80 plants**

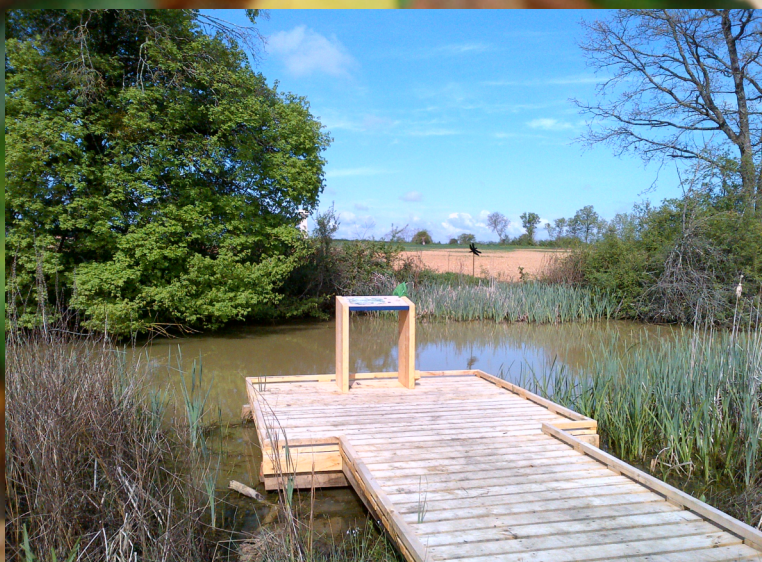
PLANTATION 2013/2014

-
825 m de haies à planter
1 131 plants
18 020.30 € TTC
d'investissement pour
une dépense après
subventions Régionales
de 3 604.06 € TTC.

Haie 5 : 240 m de haie moyenne sur 1 ligne (érable champêtre, charme commun, noisetier, saule marsault, châtaignier, alisier torminal, arbre fruitier, cornouiller sanguin, troène vulgaire, fusain d'Europe, prunelier, néflier, églantier) - **325 plants**



Projet Restauration de la Mare des Ruffinières



La mare des Ruffinières est la seule communale et nous souhaitons que cet espace soit privilégié. La Région POITOU-CHARENTES a lancé un projet afin de restaurer ou créer des mares. Nous avons sollicité l'aide de l'association Vienne Nature pour nous aider à monter le dossier de candidature et apporter l'analyse technique afin de savoir ce qu'il faut mettre en œuvre pour restaurer cette mare.

La prestation de Vienne Nature s'élève à 360 €, le coût des travaux de restauration n'est pas encore connu à ce jour mais l'aide de la Région serait de 500 €.

La mare a de multiples intérêts pour la commune, la biodiversité, l'écologie, le paysage...

Elle fait partie du sentier d'interprétation sur le thème de l'eau qui a été réalisé sur la commune en 2013.

Projet Rénovation d'un parking et covoiturage

LES CHIFFRES CLES PLANTATIONS

entre 2008 et 2012,

864 m de haies plantées avec 1 145 plants

2 bois créés avec 412 plants

4 vergers avec 55 fruitiers

CHAUFFERIE BOIS

109 tonnes de bois brûlées

correspondant à 43 000 litres de fioul

ECLAIRAGE PUBLIC

43 lanternes passées en leds

3 000 kwh économisés par an

Réfection du parking à côté de l'ancien presbytère, une rénovation pour deux objectifs :

- aménagement d'un parking complémentaire sur la commune à proximité des services

- aménagement d'une aire de stationnement pour le développement du co-voiturage entre les habitants de la commune ou des communes limitrophes pour divers trajets

15 voitures peuvent être stationnées sur ce parking ce qui est indispensable pour compléter l'offre de parking dans le bourg.



Projet Etude sur l'entretien différencié des espaces publics

Une proposition d'étude de l'association Prom'Haies de MONTALEMBERT (79) est faite sur un accompagnement de la Commune de JAZENEUIL dans le cadre d'une démarche de gestion durable des espaces verts publics est proposé. Elle comprend : un état des lieux, une analyse et un diagnostic, des propositions de modes de gestion et d'aménagement, la réalisation d'un document de synthèse, l'organisation et l'animation de réunions avec les élus, le personnel communal et les habitants. Le montant de la prestation s'élèverait à 9 015.45 € TTC, mais à ce jour le conseil municipal ne souhaite pas donner suite.

Réalisation Chaufferie bois et valorisation du broyage de bois

Devant l'urgence d'exploiter rapidement une grande quantité de branchage (environ 180 m³) offerte à la Commune par Monsieur Patrick MERCIER, propriétaire du château du Portail, il a été décidé de valoriser ce bois en copeaux pour alimenter la chaufferie bois communale. Le broyage est réalisé pour 8 € HT le m³ et la location d'un hangar, reprise et transport livraison, déchargement, pour 400 € HT par chargement d'environ 45 m³. Le prix de revient global est estimé à 17 € le m³, soit 765 € HT le chargement de 45 m³ (correspondant à 1 remplissage de silo).

Pour information, le prix d'un chargement par un fournisseur de bois décheté revient environ à 1000 € HT. Du matériel pour alimenter le silo a été testé pour reprendre au sol le broyat livré dans le but d'une éventuelle acquisition.



Vous êtes dans le même cas que Monsieur MERCIER, que nous remercions pour ce don, contactez la Commune car le broyat peut être utilisé pour la chaufferie ou dans le paillage des massifs pour limiter l'entretien.

A l'approche de Noël vous pourrez déposer votre sapin naturel dans une benne aux ateliers municipaux, il sera broyé.

LA VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Les ASSOCIATIONS

La douce vie à Jazeneuil

ASSOCIATIONS / ACTIVITES

ACCA - Association Communale de Chasse

ACPG - CATM - Anciens Combattants Prisonniers de Guerre - Combattants Algérie Tunisie Maroc -

Maintenir le devoir de mémoire et de reconnaissance pour tous les anciens combattants des différentes guerres et actuellement dans différents pays.

Être présent à toutes les cérémonies officielles communales, cantonales et départementales. Rendre les honneurs lors d'obsèques d'anciens combattants.

APE - Association des Parents d'Elèves de l'école de Jazeneuil -

Détail de l'activité : organisation de manifestations visant à récolter des fonds pour les projets de l'école de Jazeneuil et organisation de fêtes d'école (fête de Noël, Carnaval, fête de fin d'année, après-midi récréative, théâtre, etc.)

CLUB DE LA FONTAINE SAINT MACOU

Activité principale : club tous les jeudis de 14h00 à 17h30 avec comme nouveauté des cours d'informatique.

Détail de l'activité : 2 concours de belote, un pique nique, un méchoui, un voyage, les goûters trimestriels.

BUREAU

Président : Serge CLERC
Vice-président : Christian PICQUET
Secrétaire : Sébastien PROUST
Vice-secrétaire : Jacky VEILLON
Trésorier : Daniel GAULT
Vice-trésorier : Daniel QUINTARD
Membres actifs :
Emmanuel GABORIT, Fabien FRUCHARD, Rémy DURIVAULT

Président : Rémy DURIVAULT
Secrétaire : Patrick KUHN
Trésorier : Hubert JOUNAUX
Membres actifs :
Michel LAURIN, Jean Louis MARECHAL, 22
adhérents anciens combattants et sympathisants.

Présidente : Nathalie CARRASQUEIRA
Vice-président : Olivier DUQUEROY
Secrétaire : Jenna JOUNEAU
Secrétaire adjoint : Estelle ROY
Trésorière : Charlotte BRAULT
Trésorier adjoint : Patricia FONTAINE
Membres actifs :
BRUN Céline, FELIX Mickaël, FRUCHARD Anne-
Cécile, FRUCHARD Vincent, GORJAO Sylvie,
OLLIVIER Laura, THOMASSE Gabriel, BELLINI
Isabelle, AMILLARD NOUGER Aline, GRISON Noémie,
GOUDEAU Magalie, FRUCHARD Vincent

Présidente : Gilberte CHARRON
Vice-présidente : Christiane LAURIN
Secrétaire : Monique VONTHRON
Vice-secrétaire : Claude BEAUBEAU
Trésorière : Julie GIRARD
Vice-trésorier : Hubert JOUNAUX
Membres actifs : Gilda et Ernest BENARD,
Claudette JOUNAUX, Claudine THIBAUDEAU, Gérard
BONNEAU, Jean Michel CHAIGNEAU.

TELEPHONE / MAIL

06.73.62.14.70.
06.74.24.14.01.
06.50.66.81.16.
06.80.75.55.59.
06.17.46.56.61.
07.87.95.73.46

09.64.08.32.09.

06.25.30.91.40.
nathaliecarrasqueira@yahoo.fr

05.49.53.56.80.

ASSOCIATIONS / ACTIVITES

Le CAJ - Comité d'Animations de Jazeneuil -

Cette association vous propose différentes animations et activités tout au long de l'année. Les activités proposées varient en fonction de la demande des habitants et des adhérents. Le but étant de vous apporter du « clef en main » pour vous éviter d'avoir à effectuer des réservations ou autres et donc de profiter pleinement de l'évènement choisi.

Alors n'hésitez pas à nous faire part de vos idées ou à rejoindre l'équipe pour participer à l'organisation des activités proposées.

COMITE PAROISSIAL

EVEIL DE SOI

L'association propose le mercredi après-midi à Jazeneuil des ateliers d'éveil corporel destinés aux enfants de 3 à 5 ans, et des animations régulières et ponctuelles pour les adultes.

FNACA - Fédération Nationale des Anciens Combattants Algérie Tunisie Maroc -

Organiser la cérémonie de commémoration du 19 mars concernant le cessez le feu en Algérie le 19 mars 1962. Cette cérémonie doit permettre de faire comprendre aux jeunes générations que la mémoire est avant tout un message pour le présent et l'avenir.

Le but étant de se rassembler entre anciens combattants d'Afrique du Nord et participer à toutes les manifestations commémoratives et honorer avec notre drapeau la disparition de nos camarades.

GIMMICK MELODY

GYM HARMONIE

Gymnastique

BUREAU

Présidente : Gwenaëlle LE REST
Secrétaire : Claudine RIBARDIERE
Vice-secrétaire : Nelly GABORIT
Trésorier : Olivier MARTIN
Vice-trésorier : Sylvain UGUEN
Membres actifs : Michelle et Rémy FRUCHARD,
Stéphane PIN, Alain DELAVault, Fabienne OLEAC

Déléguée Marie France COTTO
Trésorier Rémy BELLIN

Présidente : Fanny GUILLEMOTONIA
Secrétaire : Marie ARDOUIN
Trésorier : Stéphane PIN
Membres actifs : Marie Christine SIROT, Elodie ARMELIN, Ingrid SERVISOLLE, Manon PAPILLIER, Maud BOIREAU

Président : Jean Michel CHAIGNEAU
Secrétaire : Jean BRUNETEAU
Trésorier : Paul QUITTE
Membres actifs : Gérard BONNEAU, Paul NIBEAUDEAU, André BOISSEAU
Créé le 18 octobre 1967, le comité FNACA de JAZENEUIL compte 29 adhérents et 5 sympathisants.

Président : Stéphane PIN
Secrétaire : Kévin PAPILLIER
Trésorier : Hervé DEROUET

Présidente : Lydie BREDA
Secrétaire : Françoise BRUNET
Trésorière : Nathalie HIPEAU

TELEPHONE / MAIL

05.49.01.27.05
06.74.36.69.06.
Courriel :
bzh0796@orange.fr

05.49.53.57.14.
06.67.82.29.01.
Marie Christine SIROT

05.49.53.12.76.

06.13.85.50.41.
Alex GAUTRON

05.49.59.04.89.
05.49.53.57.61.

LA VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Les ASSOCIATIONS

La douce vie à Jazeneuil

ASSOCIATIONS / ACTIVITES

HISTRA

BUREAU

Président : Georges DELPLANQUE
Vice-président : Lou COUPELON
Secrétaire : Hubert CARON
Vice-secrétaire : Claude BEAUBEAU
Trésorier : Rémy VIERFOND
Vice-trésorier : Jacques PRIOU
Responsables cuisine : Christiane LAURIN et
Christiane MORISSON
Responsable matériel : Marie France COTTO
Membre actif : Jean MORISSON

TELEPHONE / MAIL

JAZ'AFRO

Expression corporelle, cours de danse Africaine, cours de djembe pour les enfants, ados et cours de danse pour adultes

Président : Nicole GUINARD
Secrétaire : Nicole GUINARD
Trésorier : Stéphane PIN

06.13.54.58.07.

JEF - Jazeneuil En Fête

L'Association « Jazeneuil en fête » organise depuis 2008 la fête de la musique à Jazeneuil. Née de l'idée de réunir toutes les associations communales qui le souhaitaient pour proposer une journée animation gratuite, cette fête est l'occasion de rassembler toutes les générations autour du sport, du spectacle, de la musique et de produits du terroir dans une ambiance conviviale. Depuis 2009, cet esprit inter-associatif s'est élargi à d'autres associations et constitue aujourd'hui un véritable rendez-vous annuel du Pays Mélusin.

Présidents : Stéphane PIN et Christian ROUSSEAU
Secrétaires : Cristèle DAUBAS, Bernie ROUSSEAU et Dorothee SCARWELL
Trésorier : Nathalie POSTIGO
Vice-trésorier : Estelle ROY

Courriel :
jazeneuilenfete@gmail.com
Site :
<http://jazeneuilenfete.free.fr/>
Facebook :
<https://www.facebook.com/jazeneuilenfete?fref=ts>

15 JUIN 2013 - Retour sur l'édition 2013

Pour la 6ème édition de Jazeneuil en fête, le soleil s'était invité à la fête du village en emmenant avec lui un public nombreux et participatif sur les différentes animations proposées tout au long de la journée et sur la soirée de concerts.

Tout le monde a pu y trouver son compte entre initiations sportives (tir à l'arc, foot, canoë, roller, et une première pour la fête ; une course de cyclisme qui finissait dans le bourg avec la remise des prix sur scène, ...), animations enfants (manège à pédales, contes avec les bénévoles de la bibliothèque municipale, maquillage...), théâtre, danse, marché artisanal, et un concert de Babouchka dans l'église qui a ému le public.

Pour la première fois cette année, Jazeneuil accueillait le collectif local Chap de Lune pour 2 pièces de cirque très visuelles, s'ouvrant ainsi à un public encore plus large et mettant en avant les talents de notre territoire.

Fidèle à la tradition, chacun a pu faire son marché et se restaurer sur place dans un esprit très convivial autour des deux buvettes (le Cluricaume Café de Poitiers s'était déplacé pour offrir généreusement une buvette Guinness à l'association Jazeneuil en fête), des barbecues, d'un bar à thé et des bonnes crêpes des mamies !

Avec la météo favorable (grande première depuis 2008 !), la soirée s'est ouverte sous le soleil avec un apéro-cirque avec 2 pièces proposées par Chap de Lune, suivi par un apéro-concert de jazz manouche avec Romano Swing. La soirée a continué dans l'ambiance jazzy, avec l'excellent Hedgehog Sextet (swing), avant de prendre un aspect plutôt rock avec Grand Rue, puis avec les reprises punk rock de British Taxi Crash.

Tête d'affiche de cette 6ème année, Grand Rue a su faire battre fort les cœurs de la foule avec leur « rencontre entre la poésie et le rock ».....

DES NOUVEAUTES !!!

Cours de Zumba

Tous les vendredis de 20h30 à 21h30 depuis septembre 2013, Mr LEBRAULT Thomas, professeur de Fitness diplômé, gérant de l'entreprise Dynamic Gym, dispense des cours de Zumba dans la salle des fêtes.

Babouchka

Chorale de femme qui propose un répertoire de chants traditionnels d'Europe de l'est. Cette activité est rattachée au Foyer Jeunes et Education Populaire de Rouillé (FJEP). Au cours de l'été, Julie Figueras fondatrice de cette chorale et chef de chœur arrête. Les jeunes femmes (dont 5 Jazeneuillaises) voulant absolument continuer l'aventure recherchent activement une "nouvelle chef choriste" et un lieu de répétition. JAZENEUIL les accueillent donc depuis septembre 2013, tous les mercredis soirs dans le foyer avec Dorothée Panier.



JFC - Jazeneuil Football Club -

Activité principale : Activité sportive, championnat de football de 5ème division départementale

Président : Mickael FELIX

06.77.19.41.88.

Vice-président : Emmanuel PASQUIER

Secrétaire : Vincent FRUCHARD

Vice-secrétaire : David BRUN

Trésorière : Delphine GIRARD

Vice-trésorier : Léo RIVAULT

Membres actifs : Alain DELAVALT, Marie Christine DUGLEUX, Jean Marc RIVAULT, Rémy FRUCHARD, Anthony MOREAU, Maxime BOSSARD, Jeremy VUZE, Guillaume ROUSSEAU, Flavien GARDAIS

LACAV - L'Association Club des Amateurs de Vins -

Commandes groupées de vin tout au long de l'année

Président : Olivier MARTIN

06.62.89.94.93.

Vice-président : Sylvain UGUEN

Lacav.asso@free.fr

Secrétaire : Gwenaëlle LE REST

Trésorière : Magalie GOUDEAU

LA CHOPP

Activité principale : Manifestations moto, sortie, rallye, bourses moto etc...

Le moto club organise différentes sorties 2 roues dans les alentours de la région Poitou Charentes

Président : Michel BRUNETEAU

05 49 43 56

Secrétaire : Pascale REMONDIERE

motoclub.Lachopp@orange.fr

Vice-secrétaire : Denis GORRY

Trésirier : Denis GERAUD

Vice-trésorier : Bruno MARCHAND

+ 17 membres actifs

DL TAIT D'AUT FE

Théâtre en patois et danses folkloriques.

Présidente : Marie France COTTO

05.49.53.54.77

Vice-président : Ginette DELAVALT

cotto.mf@orange.fr

Secrétaire : Véronique DANIEL

Vice-secrétaire : Jacque PRIOU

Trésorier : Christiane MORISSON

Vice-trésorier : Gilberte CHARRON

Membres actifs : Patrice DESVIGNE, Marie Hélène JOULIN, Liliane VIERFOND, Rémi VIERFOND, Christiane LAURIN

LA VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

L'année 2013

Les animations à Jazeneuil

JANVIER

Lundi 7 janvier au samedi 26 janvier : Exposition à la bibliothèque Municipale sur "la naissance du livre"

Samedi 12 janvier : Théâtre Populaire Pictave à la salle des fêtes avec l'APE

Mardi 15 janvier : Atelier adulte Brain Gym avec Eveil de Soi

Jeudi 17 janvier : Assemblée générale du Club St Macou.

Samedi 19 janvier : Atelier Shiatsu avec EVEIL DE SOI

Lundi 21 Janvier : Assemblée Générale de Gym Harmonie

Lundi 21 Janvier : Galette des Rois du JFC

Jeudi 24 janvier : Assemblée Générale du Club St MACOU

Vendredi 25 janvier : Inauguration des travaux de sécurisation et d'éclairage des vitraux - 17h45 Rue Saint Jean Baptiste

Vendredi 25 janvier : Voeux du Maire - 18h30 Salle des fêtes

Dimanche 27 janvier : Galette des rois avec le JFC

FEVRIER

Dimanche 10 février : Après-midi jeux de société avec l'APE

Mardi 12 février : Atelier adulte Brain Gym avec Eveil de Soi

Mardi 20 février : 100 ans de Madame GAILLARD avec le CCAS et le Cub St Macou.

MARS

Samedi 2 mars : Concours de belote avec le Club St MACOU

Samedi 9 mars : Sortie Caves Saint Nicolas de bourgueil avec LACAV

Samedi 16 mars : Carnaval avec l'APE

Mardi 19 mars : Commémoration au monument aux morts du cessez le feu en Algérie, vin d'honneur et banquet à Bois Pouvreau (79) avec la FNACA

Mardi 19 mars : Atelier adulte Brain Gym avec Eveil de Soi

Jeudi 21 mars : Goûter anniversaire avec le Club St MACOU

Samedi 23 mars : Bal et soirée cabaret avec le JFC

Samedi 30 mars : Veillée pascale à 21h00 en l'église de JAZENEUIL

AVRIL

Avril : Une sortie de printemps, balade à moto ouverte à tous les types de 2 roues organisée par LA CHOPPP

Mardi 9 avril : Atelier adulte Brain Gym avec Eveil de Soi

MAI

Mercredi 8 mai : Cérémonie du souvenir

Dimanche 12 mai : Vide Grenier avec le CAJ

Dimanche 19 mai : Vide-coffre à jouets et les Olympiades avec l'APE

Mardi 21 mai : Atelier adulte Brain Gym avec Eveil de Soi

Samedi 25 mai : Inauguration des chemins de randonnées par la MUNICIPALITE

Dimanche 26 mai : Thé dansant salle de Rouillé avec le Club St MACOU

JUIN

Samedi 1 juin : Journée détente FNACA JAZENEUIL avec la FNACA

Mardi 4 juin : Le voyage du club St Macou.

Samedi 15 juin : Jazeneuil en Fête avec l'association du même nom

Dimanche 16 juin : Fête du Cheval avec l'association ATOUT CRIN

Mardi 18 juin : Atelier adulte Brain Gym avec Eveil de Soi

Jeudi 20 juin : Goûter anniversaire avec le Club St MACOU



Nuits Romanes 2013

La programmation était constituée des animations suivantes :

- Mise en lumière église et concert - Chap' de Lune
- Concert "Radio-Bazar" - compagnie Rondoroyal
- Concert les "Polis sont acoustiques" - compagnie Ôkazoo
- Moment convivial
- Exposition dans l'église "les monstres dans l'art roman"



Alain Unterner, le monsieur lumière de nos Nuits Romanes, chapeau bas !!!

Vendredi 21 juin : Fête de fin d'année avec l'APE

Samedi 29 juin : Méchoui salle du Moulin par le Club St MACOU

JUILLET

Lundi 1er juillet : Repas de fin de saison au bord de la Vonne pour Gym Harmonie

Dimanche 14 juillet : Après-midi festive avec l'APE

Mercredi 24 juillet : Nuits Romanes

AOUT

Mardi 6 août : Mardi du patrimoine : circuit en semi-nocturne dans le bourg

Mercredi 14 août : Repas champêtre et Feux d'artifice avec le JFC

Jeudi 15 août : Tournoi de football et concours de pétanque avec le JFC

Jeudi 22 août : Pique nique salle du moulin avec le Club St Macou

Samedi 24 août : Concert en nos villages dans l'église

SEPTEMBRE

7 et 8 septembre : Rallye moto - organisé par LA CHOPP

Jeudi 26 septembre : Goûter anniversaire avec le Club St Macou

OCTOBRE

Samedi 5 octobre : Etape du tour de la Vienne pédestre

Mercredi 16 octobre : Assemblée Générale de la FNACA JAZENEUIL

Samedi 26 octobre : Repas de la paroisse

NOVEMBRE

Lundi 11 novembre : Cérémonie du souvenir

Samedi 16 novembre : Repas du CCAS

Samedi 23 novembre : Concours de belote avec le Club St Macou

A propos d'anciens combattants

- Dis papy, c'est qui les Anciens Combattants?

- Ah, pour la plupart, ce sont des messieurs avec beaucoup de cheveux blancs et qui se réunissent plusieurs fois par an au monument aux morts de la Commune.

- Et pourquoi faire alors?

- C'est pour rendre hommage à tous leurs camarades qui sont morts sur les champs de bataille pour que toi et tes copains puissiez vivre libres dans notre beau pays la FRANCE.

- Mais il n'y a que les anciens combattants qui participent à ces cérémonies; et les autres personnes alors?

- Tu sais mon gamin, l'oubli dans ce domaine est un grand danger qui nous guette, car ceux qui oublient leur passé sont condamnés à le revivre et tu sais, ce ne serait pas drôle. Et puis si tu veux en savoir plus, vas à Rouillé voir le film et l'exposition qui retracent la vie sous l'occupation allemande.

Tu reviendras très ému j'en suis sûr et tu comprendras pourquoi il est utile d'aider, vous la jeune génération, les anciens combattants dans leur devoir de mémoire; pour que plus jamais il n'y ait de guerre.

Les Anciens Combattants de JAZENEUIL.

Rémy DURIVAULT (Président de l'ACPG - CATM) et Jean Michel Chaigneau (Président de la FNACA)



Novembre : "Zoé bout d'nez" est venue rendre visite aux enfants de l'école le mercredi 6 novembre, une intervention qui a rencontré un réel succès autant chez les enfants que chez les maîtresses.

L'après-midi, l'atelier dessin et peinture fut également une franche réussite (45 personnes présentes)... merci aux bénévoles de la bibliothèque.

DECEMBRE

Mercredi 4 décembre : Repas de Noël salle des fêtes avec le Club St Macou

Samedi 14 décembre : Concours de belote AC JAZENEUIL

Jeudi 19 décembre : Goûter anniversaire avec le Club St Macou

Vendredi 20 décembre : Goûter, spectacle et visite du Père Noël avec l'APE

LA VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Les MANIFESTATIONS 2014

A vos agendas

JANVIER

Jeudi 16 janvier : Assemblée générale du Club St Macou.

Samedi 18 janvier : Soirée du Théâtre Populaire Pictave avec l'APE

FEVRIER

Samedi 1er février : Soirée crêpes avec OI tait d'aut fe

Dimanche 16 février : Après-midi jeux de société avec l'APE

Vendredi 28 février : Coucours de belote du Club St Macou.

MARS

Mercredi 19 mars : Cérémonie au monument aux morts pour la commémoration du cessez le feu en Algérie.

Jeudi 20 mars : Gouter anniversaire avec le Club St Macou.

Samedi 22 mars : Bal avec le JFC

AVRIL

Samedi 5 avril : Carnaval avec l'APE

MAI

Vendredi 2 mai : Concours de belote du Club St Macou.

Jeudi 8 mai : Cérémonie du souvenir

Dimanche 11 mai : Vide grenier et vide coffre à jouets avec le CAJ et l'APE

Samedi 31 mai : Journée détente FNACA JAZENEUIL

JUIN

Jeudi 19 juin : Gouter anniversaire avec le Club St Macou

Samedi 21 et dimanche 22 juin : 7ème édition de Jazeneuil en Fête.

L'équipe organisatrice prévoit de belles surprises pour cette édition « Fête de la Musique » avec un programme encore diversifié!

Vendredi 27 juin : Fête de l'école avec l'APE

Dimanche 29 juin : Cérémonie du souvenir à Vaugeton.

JUILLET

Samedi 5 juillet : Méchoui à la salle du Moulin du Club St Macou.

AOUT

Jeudi 14 Août 2014 : Repas champêtre et Feux d'artifice avec le JFC

Vendredi 15 août : Tournoi de football et concours de pétanque avec le JFC.

Jeudi 21 août : Pique-nique salle du Moulin du Club St Macou.

SEPTEMBRE

Jeudi 25 septembre : Gouter anniversaire avec le Club St Macou.

OCTOBRE

NOVEMBRE

Mardi 11 novembre : Cérémonie du souvenir

Samedi 22 novembre : Concours de belote du Club St Macou.

DECEMBRE

Mercredi 3 décembre : Repas de Noël du Club St Macou.

Samedi 13 décembre : Concours de belote des Anciens Combattants de JAZENEUIL

Jeudi 18 décembre : Repas anniversaire avec le Club St Macou.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Les Prochains rendez-vous :

Samedi 14 décembre 2013 à 10h00 : lecture contée avec raconte-tapis "La grenouille à grande bouche" par Marthe et Lou

Dimanche 16 février 2014 : animation jeux de société sur le thème "Apprendre autrement" en collaboration avec l'APE et avec la participation de Nicolas Blanc pour animer les jeux de société (à confirmer).

Du 15 mars au 5 avril 2014 : exposition sur le jardin avec une animation le dimanche 16 mars autour d'un atelier jardinage

Samedi 21 juin 2014 : lecture de contes pendant Jazeneuil en Fête



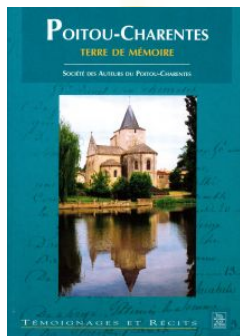
Horaires d'ouverture :
mercredi de 16h00 à 18h00 (hors vacances scolaires) et samedi de 10h00 à 12h00

LA VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

La Bibliothèque municipale

Un lieu ouvert à tous !

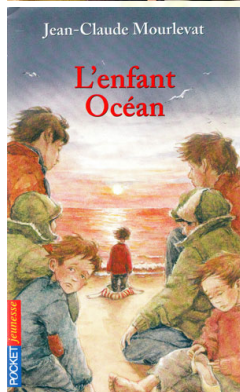
Quelques livres à découvrir à la bibliothèque de Jazeneuil :



Poitou-Charentes, terre de mémoire (Témoignages et récits) - Le Poitou-Charentes a toujours éveillé la curiosité des écrivains pour la diversité de ses paysages, la richesse de son histoire, les aventures de ses héros...



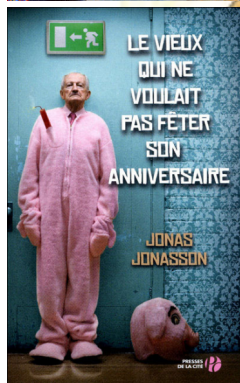
La cuisine saine des quatre saisons : les meilleures recettes de 230 jardinières et jardiniers biologiques - Des recettes pour sortir de la routine, préserver sa santé, se régaler et dépenser peu. Tartes aux légumes, recettes régionales traditionnelles, recettes avec peu de sucre et de matières grasses, préparation de légumes méconnus, etc., sont au programme.



Jean-Claude Mourlevat : **L'enfant Océan** (roman jeunesse) - Une nuit, Yann réveille ses six frères aînés, tous jumeaux. Il faut fuir : leur père a menacé de les tuer. Irrésistiblement attirés par l'Océan, les sept enfants marchent vers l'Ouest. De l'assistante sociale au routier qui les prend en stop, du gendarme alerté de leur disparition à la boulangère qui leur offre du pain, chacun nous raconte à sa façon un peu de leur incroyable équipée.



Geneviève Laurencin et Pef : **Le dimanche noyé de grand-père** (album) - C'est dimanche. Grégoire attend son grand-père qu'il aime tant. «Super Grand-Père !» Le voilà qui arrive, le manteau mal boutonné, la casquette de travers. Et ce grand-père si merveilleux va encore raconter des histoires de mer, de bateaux, de pirates... Mais il est vieux et ne sait plus où il en est... Des mots et des images se mêlent avec tendresse et génie pour accompagner le vieil homme vers une autre vie...



Jonas Jonasson : **Le vieux qui ne voulait pas fêter son anniversaire** (roman adulte) - Le jour de ses cent ans, alors que tous les notables de la ville l'attendent pour célébrer l'événement, Allan Karlsson s'échappe par la fenêtre de sa maison de retraite quelques minutes avant le début de la fête organisée en son honneur. Ses plus belles charentaises aux pieds, le vieillard se rend à la gare routière, où il dérobe une valise dans l'espoir qu'elle contienne une paire de chaussures. Mais le bagage recèle un bien plus précieux chargement, et voilà comment Allan se retrouve poursuivi par la police et par une bande de malfaçons... Commence alors son incroyable cavale à travers la Suède, mais aussi, pour le lecteur, un étonnant voyage au cœur du XXe siècle, au fil des événements majeurs auxquels le centenaire Allan Karlsson, génie des explosifs, a été mêlé par une succession de hasards souvent indépendants de sa volonté.

À la bibliothèque, vous pouvez emprunter des livres pour les petits et les grands : des romans, des bandes dessinées, des albums, des documentaires, des magazines, etc.

La bibliothèque possède plus de 1000 ouvrages en fonds propre et bénéficie grâce à la Bibliothèque Départementale de la Vienne du prêt d'environ 600 ouvrages renouvelés régulièrement. De plus, un service de navette tous les mois (hors vacances d'été) permet aux lecteurs de demander des livres du fonds de la BDV. Un ordinateur connecté à Internet est également à votre disposition.

Les enfants de l'école de Jazeneuil, accompagnés de leur enseignante, sont accueillis tous les mois. Un partenariat avec LAEPI est également en place et permet d'organiser des visites à la bibliothèque pour les tout-petits dans le cadre de l'accueil enfants-parents itinérant sur la communauté de communes. Une bénévoles les accueille pour un temps de lecture/conte et découverte de livres.

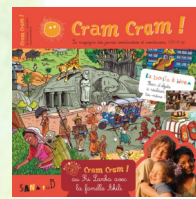
Un budget permettant l'acquisition d'environ 500 livres sur 3 ans a été voté par la municipalité de Jazeneuil pour étoffer les collections, en plus de l'acquisition annuelle d'une centaine d'ouvrages. Cette année, l'équipe de bénévoles a été un peu dépassée par l'ampleur du travail à accomplir pour enregistrer les nouvelles acquisitions avant leur mise en rayon.

Si vous avez un peu de temps, vous pouvez venir les aider !

L'inscription est gratuite, vous pouvez emprunter 5 ouvrages au maximum pour une durée de 3 semaines.

La bibliothèque est abonnée à des magazines pour tous les âges et sur toutes sortes de thèmes :

- 60 millions de consommateurs
- Causeuse
- Rebelle-santé
- L'âge de faire
- Cram-cram
- Wakou
- Pomme d'Api
- Images doc



N'hésitez pas à venir jeter un coup d'œil à la bibliothèque, c'est un lieu public ouvert à tous !

UN PEU D'HISTOIRE

La chaux

A Jazeneuil le four des Amillières

Le 19^e siècle marque véritablement l'ouverture de l'ère industrielle. Il va en être de même pour les campagnes françaises. Elles aussi vont sortir progressivement d'une époque qui aura duré des siècles sans connaître de grands bouleversements. Jusqu'à cette période, en dehors de la jachère, le principal amendement est le fumier des animaux. Dorénavant, les paysans vont utiliser massivement la chaux. Et un peu partout des carrières vont s'ouvrir, des fours à chaux vont se construire et des dizaines d'ouvriers vont s'éreinter physiquement à extraire les pierres calcaires, les concasser en les brisant à la masse avant de les cuire dans ces cylindres maçonnés en briques réfractaires.

Le Poitou n'échappe pas à cette règle, Jazeneuil non plus puisque trois fours à chaux vont être montés. L'un au Cervolet (il cessera toute activité au début de la première Guerre Mondiale), un second à la Mirebelière (Il ne sera exploité que pour le service de la ferme dont il dépend) et en 1880, Léon BOISSEAU, fils de Victor Pierre BOISSEAU et de Louise, Anne, Henriette GOUIN entreprend la construction d'un four à chaux sur ses terres au lieu-dit « Le Ceresant », appelé également « La Grande Duché », le long du chemin menant au village du « Terrier des Berges ». Comme ce village possède déjà un four à briques, un premier four à chaux et un four à pain, le langage populaire fera que progressivement « Le Terrier des Berges » disparaîtra pour devenir « Le Four des Amillières ».



Léon marié à Marie CHEVRIER fournissent aux agriculteurs la chaux dont ils ont besoin, mais également des briques et des tuiles. En 1897, Léon, qui fut par ailleurs maire de JAZENEUIL, souhaite, comme c'est la coutume, « passer la main » à Victor son fils, marié à Marie-Louise BOUDET. Mais Victor n'est pas attiré par le difficile et ingrat travail de chauxfournier. Il est doué pour les études, alors il étudie. Il deviendra avoué et sera nommé chef du contentieux de la Compagnie des Salins du Midi. Dans les premières années du 20^e siècle c'est un certain DEBERNARD en provenance de St NAZAIRE qui prend la suite en qualité de gérant. Plutôt penché vers la gente féminine et enfin d'éviter le scandale, il ne va pas rester longtemps sur la commune. Le nouveau locataire se nomme Bertrand DESPLAS, marié à Marie-Radegonde CHARRON, le couple espère que plus tard, c'est leur fils Germain qui prendra la suite. Hélas, durant « La Grande Guerre », une rafale de mitrailleuse allemande fauche le pauvre Germain. Marie-Radegonde et Bertrand sont inconsolables. Complètement dépités ils font part de leur détresse à une de leur nièce. Cette dernière Marie-Louise CHARRON, originaire de SANXAY est mariée à un solide gaillard venu de son lointain PERIGORD afin de gagner sa vie dans le POITOU. Il se nomme François MAZIN, il a travaillé comme chauxfournier sur SANXAY et c'est là qu'il a connu sa future épouse. Pour la petite histoire, ses parents, Jean-Baptiste MAZIN et Antoinette TRARIEUX ont eu quatre enfants tous nés dans la petite demeure familiale de PAYSAC en DORDOGNE : Une fille, Marguerite, puis, François, né en 1874, François, né en 1881 et ... François-Louis. Les trois garçons se prénomment tous François. Un prénom certainement très cher au sein de la famille pour des raisons jusqu'à ce jour ignorées. Alors pour les reconnaître et les appeler, leur mère va les prénommer François (l'ainé), Francillou le second et Louisou le troisième. Mais revenons à Francillou, celui qui vient d'arriver sur le canton de LUSIGNAN. L'homme a de l'ambition et la bosse du commerce. Le couple exploite comme locataire une belle et prospère briqueterie « LA MONTEE ROUGE » au lieu-dit CHAMPREY, commune de CHEY dans les Deux-Sèvres. La « MONTEE ROUGE » n'est pas à vendre et puis elle est trop chère. Ils vont prendre la suite de l'oncle à Marie-Louise le 29 septembre 1918 avec leur fils André et leur fille Marie (un troisième enfant arrive au sein de la famille, le 9 juillet 1919, il se prénomme René-Fernand). D'abord locataires, le couple se porte acquéreur de la propriété le 22 septembre 1921, pour la somme de trente-cinq mille francs. Le 8 février 1930, François achète un autre four à chaux à LA CHAPELLE MONTREUIL pour le céder plus tard à son fils aîné André, marié à Suzanne SIRE. Il laissera celui de JAZENEUIL à son autre fils René-Fernand, marié à Marie-Solange DESMIER. Ce dernier poursuivra l'activité jusqu'en décembre 1952.

Depuis cette date, le four s'est éteint définitivement. Par devoir de mémoire, Claude, le fils de René-Fernand entretient les lieux.

Situé le long du chemin pédestre appelé « Le circuit de La Roche aux Fées », le promeneur est invité à lire les notices explicatives mais également à pénétrer sur les lieux pour jeter un œil à l'intérieur du four à chaux, découvrir la grotte naturelle dans laquelle quelques draperies calcaires subsistent, à pique-niquer et pourquoi pas, faire une petite sieste sur l'herbe fraîche à l'ombre des acacias. Il est toutefois interdit, par simple mesure de précaution et de sécurité d'accéder à la partie supérieure du four et bien sûr il est demandé de ne pas y déposer ses débris.



LA TECHNIQUE DE LA CHAUX

La roche détachée de la paroi calcaire par des tirs de mine, puis avec des barres est cassée à coups de masse par des carriers. Les morceaux obtenus ont un volume qui peut atteindre deux décimètres cubes environ.

D'autres employés, munis d'une fourche, la chargent sur différents engins de transport. Et puis, il faut monter les pierres tombées et concassées du fond de la carrière tout là-haut vers la gueule du four. Le reliquat, formé de trop petites pierres, servira à boucher les nids de poules en formation tout le long des chemins empierrés de la commune.

Au tout début de l'exploitation, une pente douce part du bas et mène au sommet. Une poulie est solidement fixée au point le plus haut. Une corde tourne autour de la dite poulie. A chaque extrémité, un homme est sanglé, tenant une brouette, pleine en montant, vide en descendant. Celui qui monte est tiré par celui qui descend. C'est le principe du téléphérique. Mais ici, pas de skis, encore moins de vacances à la neige... et la semaine de 35 heures n'est pas encore au programme. Plus tard, François MAZIN achètera deux chevaux et un tombereau et on fera le tour par la route de Sanxay. Bien plus tard, et peu de temps avant l'arrêt définitif de la production, René-Fernand, fils cadet de François, installera sur la pente originelle des rails. Il investira dans un wagonnet et ce sera un moteur thermique de marque Bernard qui fera le travail.

Là-haut règne l'odeur du charbon qui brûle. Aussi pour que les gaz, notamment le gaz carbonique, ne s'accumulent pas et n'intoxiquent pas les chaufourniers, la plate-forme n'est pas entourée de murs et reste dépourvue de toiture. Les ouvriers font tomber cette pierre, pelletée par pelletée dans le four et la recouvrent de coke (ou charbon). Les couches successives en brûlant atteignent la température de 800 degrés. On parle alors d'un four à chaux cylindrique à courte flamme en calcination continue.



LA SORTIE DE LA CHAUX.

Au fur et à mesure que le charbon brûle, la pierre devenue de la chaux se tasse vers le bas. La base du four est constituée d'une grille à travers laquelle les chaufourniers « tirent » la chaux et la chargent dans une brouette calibrée.





Visite contée avec Claude MAZIN et sa famille lors de l'inauguration des chemins d'interprétation sur l'artisanat à JAZENEUIL dans les années 30 et sur l'eau le samedi 25 mai 2013. Merci à lui pour la conservation de ce site.



LA CHAUX: POUR QUEL USAGE ?

« Les terres rouges à châtaigniers de la région, chaulées et bien travaillées sont d'une grande fertilité » dit-on. Le chaulage se pratique sur la terre pour l'amender, sur les graines pour éviter le développement des maladies cryptogamiques, et enfin sur les arbres fruitiers pour en éloigner les insectes et parasites. Le chaulage des terres, combiné souvent avec des apports de phosphates, a pour but de fournir à la plante le carbonate de chaux qui lui est indispensable et de favoriser des réactions chimiques qui permettent l'assimilation des engrais minéraux.

Pour chauler sur terre nue, le meilleur moment est aussitôt après la moisson : le sol étant sec, l'épandage est plus facile et la chaux se mélange mieux. Pour les prairies, le chaulage se fait dès l'arrêt de la végétation à l'automne.

Comme dit précédemment, la chaux est vendue à la sortie du four. Il faut l'éteindre pour la transformer en poudre. Deux procédés existent : soit l'arrosage de la chaux avec de l'eau, soit la mise en petits tas dans les champs et l'humidité naturelle au bout de quelques jours se charge du travail. Il suffit ensuite d'étendre la chaux avec une pelle. Ces procédés demandent beaucoup de main-d'œuvre. Les terres cultivées perdent de la chaux de deux façons différentes. D'abord les récoltes en prélèvent une certaine quantité, ensuite l'eau de pluie en traversant les terrains, entraîne un « lavage » des sols.

Mieux une terre est travaillée et fumée, meilleures sont les récoltes et plus grande est la perte en calcaire. La chaux en excès épuise le sol, ce qui donne naissance à deux proverbes : « la chaux enrichit le père et ruine les enfants » et « qui chaulé sans fumer, se ruine sans y penser ». Vers 1900, on peut estimer à 25 francs de l'époque le prix du mètre cube à prendre sur place. On parle alors de « mesure de chaux » sans qu'il soit facile de savoir ce que cela représentait vraiment.

LE DECLIN

Cette matière première eut un débouché important par l'usage abondant qu'en fit l'agriculture dès le XIX^e siècle. Ce marché fructueux, aussi bien pour les chaulourniers que pour les agriculteurs, se ralentit par effet de saturation et, petit à petit, au cours de la première moitié du XX^e siècle s'éteindront nombre de fours à chaux. Celui des Amillières cessera définitivement toute activité en 1952. Ne sont parvenus jusqu'ici qu'une brouette calibrée, des fourches à cailloux, des barres à mines, des masses et le fameux moteur Bernard qui durant quelques années encore a poursuivi une activité en actionnant une scie à bois circulaire. Il y a aujourd'hui plus de vestiges que d'archives pour en témoigner. Les livres de chauffe permettraient sans doute d'en savoir un peu plus sur le travail, la production et les périmètres de livraison. Mais, hélas, aucun n'a été conservé. Il en est de même pour les factures à en-tête. (Peut-être n'y en a-t-il jamais eu...)

Les ouvriers employés par François MAZIN étaient tous et toujours originaires de DORDOGNE. Leur employeur les recrutait le jour de la foire de la ST ANDRE à LUBERSAC (Haute-Vienne). Ils travaillaient durement, mangeaient à la table familiale et dormaient dans une petite maisonnette aujourd'hui disparue et située à proximité de la demeure principale. La production de chaux se faisait surtout en hiver. Au printemps, ils regagnaient leur contrée d'origine. Laissons au lecteur imaginer leurs rudes mains de travailleurs et leurs visages burinés.

Que ces quelques lignes leur redonnent vie.
Claude MAZIN

Sources : - archives personnelles de la famille MAZIN - Ouvrage de Pierre Simmart : « La Vienne autrefois »

Retrouvez des articles sur l'histoire de JAZENEUIL, sur le site de la commune
<http://jazeneuilinfosweb.jimdo.com/>

Comme Monsieur MAZIN nous vous invitons à nous faire partager vos récits sur la vie ou l'histoire de JAZENEUIL. Vous pourrez découvrir dans quelques mois le travail de Mme BALLU sur les écoles de Jazeneuil.

2014 - ANNEE ELECTORALE

Elections des conseillers municipaux et communautaires

Les changements !!!

Election des conseillers municipaux et communautaires - 23 mars et 30 mars 2014 -

L'élection aura lieu au scrutin majoritaire à deux tours. Les candidatures, qu'elles soient individuelles ou groupées, feront obligatoirement l'objet d'un dépôt de candidature. Le nombre de conseillers municipaux à élire est fixé à 15 pour notre commune. Le jour du scrutin, sont affichés dans chaque bureau de vote, le nombre de conseillers municipaux à élire par la circonscription électorale, ainsi que les noms et prénoms des personnes candidates. La liste des candidats est présentée dans l'ordre alphabétique, sans distinction des candidatures groupées. Seuls peuvent se présenter au second tour de scrutin les candidats présents au premier tour, sauf si le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir. Une déclaration de candidature est obligatoire au premier tour du scrutin pour tous les candidats et, au second tour, pour les candidats qui ne se sont pas présentés au premier tour. En cas de vote pour une personne non candidate, seul ce suffrage n'est pas valide. En cas de bulletins avec plus de noms que de sièges à pourvoir, les derniers noms inscrits au-delà de ce nombre ainsi que les noms des personnes qui n'étaient pas candidates ne sont pas décomptés.

Les déclarations de candidature doivent être déposées au plus tard :

- pour le premier tour : le jeudi 6 mars 2014, à 18 heures (le troisième jeudi qui précède le jour du scrutin) ;
- pour le second tour : le mardi 25 mars 2014, à 18 heures (le mardi qui suit le premier tour).

L'élection des conseillers communautaires ne fait pas l'objet d'une déclaration de candidature. Les élus au conseil communautaire ne sont pas connus le soir de l'élection mais leur élection résulte de l'ordre du tableau qui ne peut être établi qu'après l'élection du maire et des adjoints.

Pensez-y !

Pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si vous êtes déjà inscrit, vous n'avez rien à faire. Les jeunes âgés de 18 ans résidents de la commune sont inscrits automatiquement. Les citoyens de l'Union Européenne résidents de la commune peuvent s'inscrire sur les listes électorales et sont éligibles. Si vous n'êtes pas encore inscrit, procurez-vous le formulaire d'inscription et rendez-vous en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile. La date limite d'inscription est fixée au 31 décembre 2013.

Changement aussi pour la représentation des communes au sein de la Communauté de Communes du Pays Mélusin.

Pour les Communes dont la population municipale est strictement inférieure à 1 000 habitants : 2 délégués

Pour les Communes dont la population municipale est comprise entre 1 000 et 1 999 habitants : 3 délégués

Pour les Communes dont la population municipale est égale ou supérieure à 2 000 habitants : 5 délégués.

<u>Communes</u>	<u>Population Municipale (sans double compte)</u>	<u>Nb de délégués</u>	<u>Différence avec l'état actuel</u>
Cloué	444	2	-1
Coulombiers	1 083	3	pas de changement
Celle-Lévescault	1 350	3	pas de changement
Curzay-sur-Vonne	468	2	-1
Jazeneuil	835	2	-1
Lusignan	2 625	5	+2
Rouillé	2 530	5	+2
Saint-Sauvant	1 316	3	pas de changement
Sanxay	541	2	-1
<u>Population totale</u> :	11 192	27 délégués	

Ce changement réglementaire du calcul du nombre de délégués ne change pas le nombre total de conseillers communautaires mais diminue la représentation des petites communes par rapport aux plus peuplées.

LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Initiative locale et hors des sentiers battus "La Pépîte" à la Chaumelière

PEPITE - PEPinière d'Initiatives, de Talents et d'Expérimentations

Vous en avez peut-être déjà entendu parler mais sans savoir ce qui se cache derrière ce nom !

En voici le portrait en quelques mots.

L'idée, née il y a deux ans à La Chaumelière, était de rendre disponibles d'anciens locaux dont des bâtiments agricoles ayant perdu cette vocation. L'enjeu est de les rénover avec des matériaux recyclés ou financés par les propriétaires et de les mettre à disposition de divers projets sous forme de prêts ou de baux locatifs à des entrepreneurs.

Les projets déjà concrétisés :

- Aurore Bonnacie est installée en SCOP pour un atelier de couture (dans un local encore en cours de rénovation)
- Jacky Demaï et Johan Pires sont dans la grange pour la construction de décors
- Ysa Munõz et Boris Lévêque ont investi la Cellule pour en faire un local d'entraînement pour circassiens
- Lucie Hostein est présente au Labo, local de transformation de plantes sauvages
- Gilou Martin et Virginie Dumeix ont créé le Smog, un atelier d'arts plastiques

Le collectif réalise petit à petit des travaux d'aménagement, notamment de la salle commune et de la grange. L'évolution est certes lente mais permanente puisqu'elle est liée aux projets des gens qui y participent.

Il s'agit d'un collectif sans statut juridique pour le moment mais la réflexion se poursuit sur la meilleure façon de procéder. Un cadre juridique est-il nécessaire et, si oui, lequel ? La question se pose puisque la pépîte regroupe plusieurs activités parmi lesquelles des activités professionnelles.

L'une des pistes évoquées est celle d'une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif). Ce collectif n'ayant pas de but lucratif a néanmoins besoin d'un fonds de roulement pour l'organisation des chantiers et autres activités. Peut-être faudra-t-il trouver un statut intermédiaire entre coopérative et SCIC. Mais le statut de la Pépîte n'est pas une priorité pour l'instant.

L'idée est de faire des choses ensemble :

Citons par exemple les ateliers cuisine, les événements festifs, les achats groupés, le broc de troc ou encore 'chansons sous la lune'...

Le lieu est là pour offrir l'opportunité à ceux qui ont des envies, des idées de les réaliser.

L'objectif est de mutualiser les moyens et les connaissances pour contribuer à la réalisation des projets de chacun. L'implantation de la première entreprise (Complètement nature) a été un échec, ce qui a causé une grande déception mais qui a suscité aussi des questions pour finalement donner naissance à une charte morale. Celle-ci a été élaborée dans le souci de protéger les gens, de pérenniser les autres projets et de contractualiser les moyens dans le respect de valeurs communes.

Les rencontres sont fixées une fois par mois. La fréquentation dépend de la disponibilité de





chacun et aucune contrainte n'est imposée. Les formes de participation sont très variées.

L'utopie de ce collectif : un fonctionnement horizontal sans responsables permanents mais avec des responsabilités tournantes, polyvalentes.

En moyenne, une quinzaine de personnes sont présentes à la rencontre mensuelle, une trentaine sont impliquées à des degrés divers et la liste de diffusion par e-mail regroupe environ 70 à 80 personnes.

Des liens se sont aussi tissés avec d'autres réseaux comme « la machine à coudre », « les petites aubuges », « le jardin de Verrines », « la colporteuse », ce qui permet des échanges sur des points de vues, des modes de fonctionnement (notamment sur l'absence de financements publics...), etc.

Rendez-vous sur le site Internet
de la Pépite :
<http://lapepite.jimdo.com/>



LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE

L'activité économique

Les créations et les évolutions d'entreprises sur Jazeneuil

Le "Bout du Pont" - JAZENEUIL

Changement de propriétaire

Après plus de 3 ans à JAZENEUIL, Fabienne et Sandra passent donc le relai à Gérard LEGEAY pour tenir le bar restaurant du Bout du Pont.

Merci encore « aux filles » pour avoir su faire l'unanimité autour d'elles et redynamiser ce commerce. Commerces de proximité, si importants pour notre commune.

Gérard Legeay, 55 ans, commerçant, cuisinier avec 30 ans d'expérience, assure depuis cet automne le service au "Bout du Pont". Seul dans un premier temps à habiter JAZENEUIL, sa compagne le rejoindra lorsque sa dernière fille terminera son année scolaire sur Angoulême.

Souhaitant demeurer sur place, il va élargir les plages d'ouverture (7 h 00 à 20 h 00 la semaine, nocturne le vendredi et le samedi, une ouverture le dimanche matin et midi est à l'étude). Il continue la formule du midi, avec son repas ouvrier (plat du jour avec son buffet d'entrée !!!). Il s'appuiera sur une cuisine de qualité à base de produits frais et locaux en privilégiant « les circuits courts ».

Il souhaite aussi attirer une nouvelle clientèle en proposant des nouveautés (du style crêpes, galettes...).

Pour le week-end Gérard souhaite développer sa carte pour faire connaître à un plus grand nombre sa cuisine, en faisant des menus améliorés, pour des familles ou des groupes. Il aimerait aussi essayer de maintenir régulièrement des soirées animées (type concert ou karaoké) comme l'ont si bien fait Fabienne et Sandra.

Bienvenue à Gérard LEGEAY et bon vent aux "filles".



Nouvelles activités sur Jazeneuil

Une auto-entrepreneuse

C'est une activité d'agent commercial pour une Centrale d'Achat "PRESTAU.FR" qui a négocié des tarifs préférentiels pour les TPE, PME et Professions Libérales. Je suis chargée de vendre les abonnements annuels qui permettent ensuite aux clients d'avoir un accès direct au site "PRESTAU.FR" et sur lequel ils auront un accès aux différents fournisseurs avec lesquels les tarifs et réductions sont déjà négociés dans les secteurs suivants :

- * fournitures de bureau - Welcome Office
- * outils marketing - Vistaprint
- * site internet et hébergement - I&I
- * location de véhicules - Europcar
- * téléphonie et internet - Free
- * carburants et péages - AVIA/SHELL/ESSO...
- * comptabilité - Sorégor
- * hôtels - Ibis/Novotel...
- * location de matériel - Kiloutou
- * entretien véhicules - + de 300 centres

Mlle Nathalie Carrasqueira

1 Cité les Vignes de la Gaud

86600 JAZENEUIL

Tél. : 06.25.30.91.40. / nathaliecarrasqueira@yahoo.fr

L'abonnement permet avec le numéro client l'accès aux sites des fournisseurs et de bénéficier de suite des réductions négociées. C'est un gain de temps pour les professionnels car de ce fait ils n'ont plus à démarcher plusieurs fournisseurs et attendre les devis.

Je suis leur interlocutrice directe donc, s'ils rencontrent des soucis, ils s'adressent directement à moi et je fais remonter pour eux.

En parallèle de cette activité j'en ai une deuxième qui est de la vente de vêtements pour les professionnels (vêtements de sécurité, chaussures de sécurité, etc...) et pour les particuliers notamment les personnes âgées car je peux proposer des vêtements médicalisés. Je travaille avec les Confections PERARD. Là aussi je suis l'interlocutrice directe.

Voilà ce que je peux dire pour présenter ces activités.

Nathalie Carrasqueira

Un lieu de rencontres et de services ■■■ Bar "Le Pinnacle" - Multi services de génération en génération

Le bar du Pinnacle est géré par la même la famille depuis plus de 43 ans. C'est dans un premier temps Aline AUBENEAU qui en mai 1970 assure le service de ce commerce de proximité...

« 1970, C'est aussi la dernière grande foire aux bestiaux de JAZENEUIL » se souvient Annie Quitté... « Cette foire se déroulait chaque automne à date fixe, le 15 novembre, justement sur le site du PINACLE. Ces foires ont été pendant de longues années l'événement majeur de la vie culturelle et économique de notre village»...

Après Aline, c'est donc sa fille Annie Quitté (présente depuis le début) qui a tenu pendant de longues années le commerce du Pinnacle (bar, station service...)

Depuis janvier 2006 c'est Isabelle Quitte, la belle fille d'Annie qui a repris le flambeau et perpétue cette tradition familiale. Pour pérenniser ce commerce, si important pour la commune, « Babou » a du se battre pour convaincre les banques, la française des jeux, et les services des douanes. En effet, la survie de ce type de commerce en milieu rurale, passait obligatoirement par l'élargissement de services proposés aux JAZENEULLAIS (Jeux à gratter, presse...) L'obtention de l'autorisation des douanes pour devenir distributeur de tabac était primordiale. Autorisation délivrée courant 2006.

Depuis 2010, « Babou » propose aussi un rayon épicerie... Elle a encore du se battre pour pouvoir continuer à distribuer du



carburant... En effet des dispositifs Européens obligent une mise aux normes pour toutes les stations services... Isabelle a obtenu une dérogation...

Le Pinnacle est toujours ouvert !!! 6.5 Jours sur 7, 12 mois sur 12 mois, de l'aube à l'aurore... En plus d'être TABACS, PRESSE, STATION ESSENCE... Au Pinnacle, on trouve vraiment toutes sortes de produits et de services... Du dépôt de pains aux retraits d'argent (service Point Vert), de la bouteille de gaz à l'alimentation, du petit café à la douzaine d'huîtres, et de la photocopie aux jeux à gratter...

Bravo Isabelle et rendez vous dans 43 ans...

LE PINACLE 13 rue Mélusine 86600 JAZENEUIL tel : 05 49 03 35 38

Nouvelle activité pour Marie-Christine SIROT ■■■ Réflexologie plantaire



En 2007 Marie Christine SIROT ouvre son cabinet à JAZENEUIL. Elle s'installe en tant que Consultante en Education Kinesthésique (Brain Gym France®) et kinésologue® (FFKS).

Depuis décembre 2013 elle est aussi rattachée à la Fédération Française de Réflexologie et propose des séances individuelles.

« La réflexologie plantaire est une technique précise de digitopression qui considère le pied comme la représentation fidèle du corps humain, de tous ses organes et glandes. Elle a pour objectifs entre autres, de relaxer, d'améliorer la circulation sanguine et d'agir sur tous les symptômes physiques liés au stress par la stimulation des points réflexes correspondants. »

Pour tous renseignements complémentaires.

**Marie Christine SIROT. 14 Cité de la Vigne 86600 JAZENEUIL.
05 49 53 57 14 ou 06 67 82 29 01**

ACTUALITES ET INFOS

Les services à la personne

Pour les personnes âgées et les personnes en difficulté

RESEAU GERONTOLOGIQUE DU VAL DE VONNE



Depuis sa création (en 2000), le réseau gériatrique participe à la prise en charge des personnes âgées en difficulté au domicile ; il nous semble intéressant de rappeler les

actions pour lesquelles le réseau intervient.

Le réseau Gériatrique :

- peut répondre à toute demande d'information ou de conseil en matière de prise en charge gériatrique médico-sociale au domicile.
- Peut évaluer les handicaps, les difficultés médico-sociales et proposer un plan d'aide au domicile.
- Surveiller l'évolution de ce plan d'aide et en coordination avec les différents professionnels médico-sociaux, l'adapter et le faire évoluer dans un but de qualité de soins et de confort pour la personne suivie.
- En cas de difficultés importantes (sanitaires, familiales, précarité...), il peut organiser une réunion de concertation avec l'ensemble des intervenants ainsi que le patient et sa famille de manière à élaborer une prise en charge consensuelle.

Pour toute sortie ou entrée à l'hôpital ou autre établissement de soins, le réseau peut être l'intermédiaire privilégié de manière à raccourcir une hospitalisation ou pour établir une programmation d'admission dans le service le plus adapté.

Il peut effectuer des tests (troubles cognitifs, basse vision, dépression, troubles de l'équilibre, malnutrition) qui peuvent alerter le Médecin généraliste et anticiper la prise en charge médicale.

Par son travail d'équipe qui met en relation les différents intervenants, le réseau assure continuité des soins, optimisation de l'aide (médicale, financière, sociale) dans le but de décloisonner les secteurs publics et privés, d'améliorer la qualité du soin et le confort de la personne âgée. Le Réseau de santé s'est étendu aux cantons de Gençay et Couhé en mars 2013.

Vous pouvez nous joindre au 05 49 54 38 62.

Réseau Gériatrique du Val de Vonne
29, rue de Chypre 86600 LUSIGNAN

Information sur les horaires des trains Abonnements TER - POITOU-CHARENTES

Pensez au TER !!!

Au départ de Lusignan sur la ligne Poitiers/La Rochelle c'est une alternative économique et plus écologique pour vous rendre à votre travail, à vos rendez-vous ou vous déplacer pour vos loisirs.

Plusieurs formules vous sont proposées : Abonnement hebdomadaire, mensuel ou annuel.

Tarif au 15/12/2013 pour un abonnement mensuel Lusignan Poitiers : 59.90 €

(avec possibilité de prise en charge jusqu'à 50% par votre employeur).

DEPART LUSIGNAN	ARRIVEE POITIERS	DEPART POITIERS	ARRIVEE LUSIGNAN	DEPART LUSIGNAN	ARRIVEE NIORT	DEPART NIORT	ARRIVEE LUSIGNAN
7H10	7H28	6H03	6H19	6H19	7H03	6H31	7H10
8H07	8H25	6H54	7H13	7H13	7H50	7H31	8H07
9H01	9H19	7H54	8H13	8H13	8H44	8H30	9H01
9H47	10H04	12H55	13H13	13H13	13H50	9H16	9H47
13H55	14H13	16H28	16H46	16H46	17H20	13H15	13H55
18H10	18H32	17H28	17H47	17H47	18H31	17H33	18H10
19H10	19H28	18H28*	18H47	18H47*	19H28	18H31	19H10
19H47	20H06	19H32	19H48	19H48	20H26	19H15	19H47
21H01	21H17	19H36	19H53	19H53	22H35	20H30	21H01
		21H45**	22H04	22H04**	23H01		

* 18H28 le vendredi / ** 22H11 le vendredi

*18H50 le vendredi / ** 22H30 le vendredi

Exemple d'horaires du lundi au vendredi

Retrouvez toutes les gares desservies et les différents abonnements et offres proposés sur www.ter-sncf.com/poitou-charentes

"Arc en ciel en Pays Méluin" ■■■



EPICERIE SOLIDAIRE
57 avenue de Poitiers
86600 LUSIGNAN
Tél : 05.49.89.32.60

Tél. 05 49 89 32 60

epiceriesolidairearcenciel@gmail.com

Ouverte depuis maintenant 3 ans l'épicerie solidaire "Arc en ciel en pays Méluin" collecte localement des denrées alimentaires gratuites auprès des magasins Intermarché et Leader Price de Lusignan et Spar de Rouillé. Elle est aussi alimentée par la banque alimentaire départementale de Poitiers. Elle permet de vendre à petits prix (et non de donner) aux personnes à faible ressources du canton.

Elle est gérée par une quarantaine de bénévoles. Que nous remercions chaleureusement !

Pour bénéficier de cette épicerie solidaire, il faut d'abord contacter le CCAS de Jazeneuil (05 49 89 05 20) et ne pas dépasser le plafond de ressources de la CMU (article ci-dessous).

Les plafonds d'attribution CMU ■■■



L'article D. 861-1 du code de la sécurité sociale, pris en application de l'article L. 861-1 du même code, fixe le montant du plafond annuel de revenus à ne pas dépasser pour l'accès à la CMU complémentaire. Toutes les ressources, imposables ou non imposables, perçues au cours des douze mois précédant la demande sont prises en compte, exceptées celles mentionnées à l'article R. 861-10 du code de la sécurité sociale. Pour l'octroi de l'aide complémentaire santé, les ressources doivent être comprises entre le plafond de la CMU complémentaire et celui-ci majoré de 35 % (article L.863-1 du code de la sécurité sociale).

Le plafond d'attribution de l'AME est identique à celui de la CMU-C (article L.251-1 du code de l'action sociale et des familles).

Barème CMU-C, ACS et AME au 1er juillet 2013 (en euros)

Métropole

Nbre de personnes	Plafond CMU-C/AME		Plafond ACS	
	Annuel	Mensuel*	Annuel	Mensuel*
1	8593	716	11600	967
2	12889	1074	17401	1450
3	15467	1289	20881	1740
4	18045	1504	24361	2030
5	21482	1790	29001	2417
Par personne en +	+ 3437,182	+ 286,432	+ 4640,196	+ 386,683

Important :

Les personnes ayant à leur disposition un logement à titre gratuit (propriétaire, personne logée gracieusement) ou bénéficiant d'une aide au logement se voient appliquer un forfait logement qui est ajouté à leurs ressources. Ce forfait varie selon la composition familiale.

Nbre de personnes	Propriétaire - occupant à titre gratuit		Bénéficiaire d'une aide au logement	
	Montants mensuels		Montants mensuels	
	pour 2013	pour 2012	pour 2013	pour 2012
1 personne	12 % du RSA 1 personne, soit 57,99 euros	12 % du RSA 1 personne, soit 56,99 euros	12 % du RSA* 1 personne, soit 57,99 euros	12 % du RSA 1 personne, soit 56,99 euros
2 personnes	14 % du RSA 2 personnes, soit 101,48 euros	14 % du RSA 2 personnes, soit 99,74 euros	16 % du RSA 2 personnes, soit 115,98 euros	16 % du RSA 2 personnes, soit 113,98 euros
3 personnes ou +	14 % du RSA 3 personnes, soit 121,78 euros	14 % des RSA 3 personnes, soit 119,68 euros	16,5 % du RSA 3 personnes, soit 143,52 euros	16,5 % du RSA 3 personnes, soit 141,06 euros

*Les moyennes mensuelles sont fournies à titre indicatif

BIENVENUE

Johan OLLIVIER - 26 janvier 2013

Fionn JORDAN SCARWELL - 22 mai 2013

Eliott BRAULT - 17 juillet 2013

Cassiopée DORLAC BARILLON - 25 juillet 2013

Louise AUDUBERTEAU - 3 août 2013

Camille VERGNAULT - 27 août 2013

Paul FREDON - 20 septembre 2013

Samuel TISANE GORJAD - 9 novembre 2013

MARIAGE

Fernando MAIA SOUSA et Christelle AUBRY - 10 août 2013

PARRAINAGE CIVIL

Camille LEROY - 13 juillet 2013

Gaspard BRACONNIER - 31 août 2013

AU REVOIR

Paulette CHARRON veuve BERNARD - 24 MARS 2013

Michel LEMAIRE - 21 mars 2013

Lucette DELAUAUD veuve DUGLEUX - 3 mai 2013

Henri THIBAUDEAU - 6 octobre 2013

Adrien BROTTIER - 24 octobre 2013

■ Services Communaux

Mairie de JAZENEUIL 05.49.89.05.20.

du lundi au samedi de 9h à 12h - le vendredi de 14h à 17h

Agence Postale 05.49.03.25.69.

du lundi au samedi de 9h à 11h20

NOUVEAUX HORAIRES

■ Services Cantonaux

Gendarmerie (Lusignan) 05.49.43.31.11.

Pompiers (Lusignan) 18

C.C.P.M. (Lusignan) 05.49.89.70.52.

Communauté de Communes du Pays Mélusin

Voiries inter-communales, Ecoles et services périscolaires

Maison du tourisme (Lusignan) 05.49.43.61.21.

Billetterie SNCF (Lusignan) 05.49.43.61.22.

SIVEER (Lusignan) 05.49.43.30.92.

(anciennement Syndicat d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement)

Trésorerie (Lusignan) 05.49.89.31.31.

Conciliateur (Lusignan) 05.49.43.31.48.

■ Services sanitaires et sociaux

C.C.A.S. (Jazeneuil) 05.49.89.05.20.

Centre Communal d'Actions Sociales

A.D.M.R. (Lusignan) 05.49.54.12.38.

Réseau Gériatrique 05.49.54.38.62.

M.S.A. (Poitiers) 05.49.44.54.26.

Mutualité Sociale Agricole

C.A.F. 08.20.25.86.10.

Caisse d'Allocations Familiales

C.P.A.M. 08.20.90.41.41.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

U.T.I.S.S. (Fontaine le Comte) 05.49.00.51.30.

Unités Territoriales des Interventions Sociales et Sanitaires

■ Emploi et formation Professionnelle

Mission Locale Rurale 05.49.43.69.20.

A.P.P. (Lusignan) 05.49.59.71.37.

Atelier Pédagogique Personnalisé

■ Logement et urbanisme

A.N.A.H. (Poitiers) 05.49.61.61.86.

HABITAT 86 (Buxerolles) 05.49.45.76.66.

A.D.I.L. (Poitiers) 05.49.88.31.93.